

PANORAMA

**Les origines
du Programme communautaire
de visites d'étude 1983-1985**

Les origines du Programme communautaire de visites d'étude: 1983-1985

Cedefop Panorama series; 140

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2007

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur Internet via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2007

ISBN 978-92-896-0482-6

ISSN 1562-6180

© Centre européen pour le développement de la formation professionnelle, 2007

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Printed in Belgium

Le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) est le centre de référence de l'Union européenne pour la formation et l'enseignement professionnels. Nous livrons des informations et des analyses sur les systèmes et les politiques de formation et d'enseignement professionnels, ainsi que sur la recherche et la pratique dans ce domaine. Le Cedefop a été créé en 1975 par le règlement (CEE) n° 337/75 du Conseil.

Europe 123
GR-57001 Thessaloniki (Pylea)

Adresse postale:
PO Box 22427
GR-55102 Thessaloniki

Tél. (30) 23 10 49 01 11
Fax (30) 23 10 49 00 20
E-mail: info@cedefop.europa.eu
Page d'accueil: www.cedefop.europa.eu
Site web interactif: www.trainingvillage.gr

Marina Cino Pagliarello

Sous la direction de:

Cedefop

Marie Jeanne Maurage, responsable de projet

Publié sous la responsabilité de:
Aviana Bulgarelli, Directrice
Christian Lettmayr, Directeur adjoint

TABLE DES MATIÈRES

Préface	3
Introduction	5
I. Le Programme communautaire de visites d'étude aujourd'hui	7
II. Cadre politique.....	10
II.1. Les politiques sociales européennes des années 1980.....	10
II.2 Les résolutions de 1983	14
II. 3 De nouveaux défis pour le Cedefop	17
III. Les origines du Programme	21
III.1. L'étude de faisabilité du Centre Inffo	21
III.2. La gestion du Programme de visites d'étude est confiée au Cedefop.....	27
III.3. La première mise en œuvre	36
III.3.1. Le choix des thèmes	36
III.3.2. Multiplicateurs	38
III.3.3. Le point de vue du Cedefop... ..	38
III.3.4. ...Et celui des participants	40
IV. Et demain?	42
Conclusion.....	45
Bibliographie.....	47

Préface

Pendant plus de vingt ans le Cedefop a géré pour le compte de la Commission européenne un programme communautaire de visites d'étude pour les décideurs et les spécialistes de la formation professionnelle en Europe.

Près de dix mille représentants des ministères compétents, des syndicats d'employeurs et de salariés, chercheurs, chefs d'établissements, pédagogues ont pu aller visiter leurs homologues, sur le terrain de l'action et de la pensée, voir et échanger entre eux pour comprendre, adapter et faire progresser les politiques de formation dans les Etats membres de l'Union Européenne.

Aujourd'hui, si les citoyens européens veulent être en mesure de relever les défis qui les attendent sur notre planète, l'Union européenne doit investir toujours et plus dans l'éducation et la formation; l'Union doit stimuler les Etats membres, les représentants des citoyens doivent stimuler non seulement l'Union mais tous leurs représentants aux niveaux appropriés local, sectoriel, national.

72 millions d'européens sont non qualifiés ou réputés peu qualifiés.

C'est pour cela qu'à Lisbonne, en mars 2000, le Conseil européen s'est fixé des objectifs très ambitieux, mais néanmoins indispensables pour le futur de ses citoyens et des générations à venir.

C'est pour cela que le 15 Novembre 2006, le Parlement européen et le Conseil ont décidé d'un programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie pour les années 2007-2013

Modestement, mais néanmoins comme une pierre nécessaire à la construction de l'édifice, des actions transversales, comme les visites d'étude pour spécialistes de la formation professionnelle, ont une place précieuse et enthousiasmante à tenir. Les décideurs du programme «Education et formation tout au long de la vie» réaffirment que les visites d'étude sont un outil politique clé.

Grâce au travail de qualité effectué par le Cedefop, au nom de la Commission européenne et dans une coopération très réussie avec les autorités nationales et des équipes souvent enthousiastes, le programme a un '*challenging*' avenir. C'est au Cedefop qu'est à nouveau confiée la mission de conduire ce programme qui va grandir encore en taille et en ambition.

Ceci est non seulement une reconnaissance de la qualité de cette coopération et des résultats obtenus, c'est aussi une impulsion et une injonction à aller plus loin.

Aussi, ce travail sur les origines, ce travail de mémoire, réalisé par Marina Cino Pagliarello est à ce moment plus que bienvenu. Nul doute qu'il va stimuler la réflexion qui doit accompagner cette impulsion, ce développement et ce renouveau pour le programme.

Je voudrais l'en remercier.

Je voudrais aussi remercier tout particulièrement Duccio Guerra qui fut le premier coordinateur du programme (1985-1995) et sans qui le programme ne serait pas devenu ce qu'il est si les bases, les fondations n'avaient pas été si bien structurées.

Je voudrais remercier ceux qui ont 'inventé' le programme. Je ne peux ici citer tous les noms, ils se reconnaîtront au fil du texte de Marina Cino Pagliarello.

Je voudrais remercier les équipes qui ont permis aux visites d'étude d'exister et tous les participants, qui parce qu'ils ont été de bons participants ont permis au programme de porter des fruits.

Je souhaite 'Bon Vent' au nouveau programme de visites d'étude, aux équipes et aux participants qui en seront les acteurs.

Marie Jeanne Maurage,

coordinatrice du programme au Cedefop de 1995 à 2006

Introduction

«*Le monde est un livre. Celui qui ne voyage pas n'en lit qu'une page*»

(*Saint Augustin*)

Chaque individu naît dans un espace et un temps précis, et pendant toute sa vie, il est porté à croire que la spécificité de son petit monde correspond à la réalité du monde entier. Même le voyageur ne fait souvent que porter avec lui sa propre interprétation de la vie et ses propres habitudes, sans être disposé à se remettre en cause, pour le simple désir de connaître – voire de comprendre – d'autres visions et d'autres possibilités d'exprimer son existence dans le monde.

Le voyage, depuis les temps les plus anciens, a toujours représenté l'élan de l'homme vers la nouveauté, un enrichissement de son bagage de connaissances, que tout «voyageur» interprétait selon ses aspirations: pensons au voyage de Platon et de Solon en Égypte, de Pythagore à Babylone, de Marco Polo jusqu'aux confins de la Terre vers l'Orient; jusqu'aux grands voyageurs à partir du XVI^e siècle – navigateurs, marchands, prédicateurs, artistes, érudits, anticonformistes fuyant des mondes trop étroits. Pour notre histoire, celle des origines du Programme communautaire de visites d'étude, le voyage est également autre chose. Il s'agit avant tout d'une «disponibilité», fruit d'une intention sincère de voir et de comprendre: s'ouvrir à une possibilité, être prêt à remettre en discussion des certitudes et des visions de la vie, rigidifiées par des schémas et des habitudes, se reconnaître citoyen d'un monde plus grand et être disposé à apprendre, partager et échanger.

Le Programme communautaire de visites d'étude pour spécialistes et responsables de la formation professionnelle a fêté en mai 2005 les 20 ans de sa fondation.

L'idée de reparcourir l'histoire des origines du Programme naît de cet anniversaire, vingt années représentant un bon objectif à fêter; du reste, comme tous les anniversaires qui se respectent, c'est aussi l'occasion de réfléchir et de dresser des bilans.

Le but est de réaliser une *histoire des origines* du Programme de visites d'étude; à partir des deux Résolutions du Conseil des Communautés européennes de juin et juillet 1983, qui en seront le fondement juridique, à l'étude de faisabilité dont s'est occupé le Centre Inffo de Paris pour le compte de la DG V *Emploi, Affaires sociales et Éducation* de la Commission européenne, jusqu'à arriver à la décision finale qui, au début de 1985, a confié au Cedefop – agence de la Communauté européenne, créée en 1975 avec pour objectif de contribuer au développement et à la coordination des recherches dans le domaine de la formation professionnelle – la mission de gérer le nouveau programme.

C'est l'histoire d'un programme communautaire d'échanges pour responsables de la formation professionnelle, mais non seulement pour eux.

Sa genèse et son développement coïncident avec le chemin entrepris par l'Union européenne pour la promotion d'une politique active et visible en faveur de la formation professionnelle.

Le rôle de la formation continue comme priorité des politiques nationales pour l'emploi, l'impact des nouvelles technologies dans le domaine de l'éducation et de la formation, la flexibilité et la mobilité des travailleurs, l'élargissement et l'ouverture vers les nouveaux pays; tous ces facteurs «communs» également aux objectifs et aux orientations visés par le Programme, concourent à l'objectif commun de créer un territoire européen pour la formation professionnelle dans une Europe où, selon les conclusions du Conseil européen du printemps 2005, *«le capital humain est l'actif le plus important»*.

I. Le Programme communautaire de visites d'étude aujourd'hui

Le Programme communautaire de visites d'étude naît officiellement comme une occasion de rencontres destinées à fournir aux participants une vision du pays d'accueil. L'objectif est de stimuler l'échange et le flux d'informations entre les membres d'un groupe dont la composition est internationale: responsables et spécialistes de la formation professionnelle se rencontrent dans un pays d'accueil pour une période de courte durée – entre trois et cinq jours – pour discuter de thèmes d'intérêt commun et développer la compréhension réciproque des systèmes et des dispositifs de formation utilisés dans les pays européens, membres, candidats et associés.

Les visites d'étude sont articulées par thèmes. Elles répondent essentiellement à un *besoin d'information*: illustrer les systèmes de formation professionnelle dans les États membres de l'Union européenne, expliquer les aspects particuliers de politiques nationales de formation, mettre en œuvre une synergie entre les participants et rechercher des partenaires pour de nouveaux projets. Les thèmes sont établis selon les propositions des responsables nationaux de liaison et sur la base d'une consultation avec un Comité, et reposent sur les priorités de l'Union européenne en matière de formation professionnelle.

Les participants au Programme sont des personnes engagées dans les politiques de formation professionnelle, telles que des autorités publiques aux niveaux national et régional, des autorités d'agences de développement local, des responsables de centres de formation professionnelle, des responsables de la formation en entreprise, des représentants des associations d'employeurs, des représentants des syndicats, d'universités et de centres de recherche.

Un aspect fondamental des visites réside dans leur *caractère dynamique*: les participants sont constamment en mouvement, afin de visiter le plus grand nombre possible de contextes se rapportant à leur domaine d'intérêt; le modèle prévoit en outre l'alternance entre moments d'information, de réflexion et de contacts avec différents agents impliqués dans la formation professionnelle. Les groupes ont ainsi la possibilité non seulement de connaître les structures des systèmes de formation professionnelle du pays d'accueil, mais également de dialoguer avec les autres membres du groupe, en particulier au cours des moments informels de la visite, lorsque l'atmosphère relativement privée peut favoriser la création de contacts professionnels et personnels. Une dynamique surtout liée à l'échange de contenus et d'expériences entre les participants et aux relations positives qui peuvent s'instaurer.

Toutes les visites se terminent par un séminaire d'évaluation, une réflexion finale qui se traduit par un rapport rédigé par un rapporteur nommé par le groupe; cependant, selon l'objectif d'origine du Programme, c'est surtout dans une perspective à long terme que le voyage acquiert une très grande valeur pour ses participants.

Le Programme est géré par le Cedefop, qui intervient en collaboration avec un réseau de responsables nationaux de liaison, nommés par les autorités compétentes pour la formation professionnelle nationale, parfois assistés dans leur tâche par des agences techniques d'appui. La mission des responsables nationaux de liaison est de diffuser des informations relatives aux programmes sur leur propre territoire national, de sélectionner les participants et d'élaborer l'itinéraire des visites dans leur pays. Les responsables nationaux de liaison projettent et organisent les visites en élaborant l'itinéraire de chacune d'elles, en cherchant à souligner l'originalité de leur propre système de formation professionnelle, et afin d'expliquer comment il interprète certains thèmes d'intérêt commun au niveau européen. Les frais généraux du programme et l'aide financière sont à la charge du Cedefop; la contribution n'a cependant pas pour but de couvrir tous les coûts et dépend de la distance et de la durée de la visite.

Les thèmes d'intérêt commun, objet des visites, sont le reflet du débat culturel et social en cours au niveau européen sur les thèmes de la formation; ils sont ensuite repris par les responsables nationaux de liaison du Programme sur la base de l'avis exprimé par un comité coordonné par le Cedefop.

Ils se basent sur les «objectifs d'une coopération renforcée en matière d'enseignement et de formation professionnelle en Europe»; sur le «cadre d'action pour le développement de compétences et de qualifications tout au long de la vie, définis par les partenaires sociaux européens», sur les «priorités du Programme Leonardo da Vinci» et, enfin, sur les «priorités à moyen terme du Cedefop».

Le Programme de visites d'étude est l'un des fleurons des nombreuses activités du Cedefop.

Une étude réalisée en 1996 par Anne-Françoise Theunissen pour le compte du Cedefop, visant à la compréhension des attentes et des demandes des partenaires sociaux en matière de formation professionnelle vis-à-vis du Centre, a montré que le Programme de visites d'étude est l'une des activités les plus connues et les plus appréciées: environ 80 % des personnes interrogées (membres d'institutions internationales, organisations de partenaires sociaux européennes et nationales, organisations de partenaires sociaux régionales, membres du Conseil d'administration du Cedefop) ont en effet cité le Programme de visites d'étude comme l'une des principales activités du Centre, qui avait le mérite d'impliquer et de mobiliser une variété d'acteurs sur les questions relatives à la formation professionnelle, ainsi que de favoriser le développement de réseaux de liaison transnationale.

Nous nous arrêterons plus tard sur une analyse détaillée du Programme: en 2004, un groupe de travail formé par des experts et des responsables nationaux de liaison, coordonné par l'unité visites d'étude, a réalisé un «Vademecum» publié par le Cedefop, dans lequel sont illustrés de façon exhaustive tous les aspects inhérents aux visites d'étude: objectifs, gestion et évaluation du Programme, rôle des responsables nationaux de liaison, choix des thèmes, responsabilité financière, organisation des visites et diffusion des résultats, jusqu'à une série d'informations pratiques utiles (questionnaires individuels, logiciel, rapport de fin de visite, etc.)

L'histoire du Programme a débuté son parcours en 1983, lorsque la nécessité d'obtenir des réponses concrètes à des questions relatives à la formation professionnelle a poussé le Conseil de la Communauté économique européenne de l'époque à présenter des propositions sur le plan opérationnel et a demandé à la Commission une aide concrète en ce sens.

Les origines du Programme coïncident avec une nouvelle orientation dans les politiques de formation professionnelle de la CEE.

Les années 1980 représentent en effet, comme on le verra mieux ci-après, un tournant: on s'est rendu compte que l'on ne pouvait donner à l'Europe une identité et des valeurs communes sans tenir compte de la politique d'éducation et de formation. La capacité de posséder et de générer de la connaissance, entendue en tant que ressource active, devenait un facteur fondamental dans le développement humain, social et économique des citoyens européens.

II. Cadre politique

«Vous ne fûtes pas faits pour vivre comme des bêtes, mais pour suivre vertu et connaissance» (Dante)

II.1. Les politiques sociales européennes des années 1980

C'est précisément la réflexion sur l'importance des processus de création et de transfert de la connaissance qui a porté aujourd'hui à la promotion de politiques communes de recherche et à établir, après le Conseil de Lisbonne, le secteur européen de la recherche comme objectif stratégique de l'UE.

L'idée d'**apprentissage tout au long de la vie** est aujourd'hui la clé de voûte de la Communauté européenne.

Réuni à Lisbonne en mars 2000, le Conseil européen avait attribué à l'Union un nouvel objectif stratégique: «devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale.»

La «stratégie de Lisbonne» englobe des actions visant à promouvoir la recherche scientifique, l'instruction, la formation professionnelle, l'accès à Internet et les opérations en ligne.

Parmi les objectifs de Lisbonne, figure également la définition d'un espace européen de la recherche et de l'innovation, une sorte de réseau transeuropéen à très grande vitesse pour les communications scientifiques électroniques, qui relierait les instituts de recherche, les universités, les bibliothèques scientifiques, les centres scientifiques et, progressivement, les écoles.

Il convient de souligner que le rôle que l'Union européenne attribue aujourd'hui à l'importance de la formation professionnelle et à la nécessité subordonnée de mettre en œuvre des politiques pour l'apprentissage tout au long de la vie, n'a été souligné que récemment.

En effet, le traité constitutif de la Communauté européenne signé à Rome en 1957 n'identifiait pas en réalité dans la formation professionnelle l'un des instruments pour la réalisation d'un marché commun. Le traité dispose que le Conseil fixe les principes généraux *«pour la mise en œuvre d'une politique commune de formation professionnelle»*. Les domaines de la formation et de l'instruction apparaissaient de manière indirecte, non pas comme un terrain de compétence de l'Europe, mais comme un terrain dans lequel la coopération des États était encouragée de manière générale.

À cet égard, l'article 151 du traité de 1957 de la CE exprimait le besoin d'entreprendre une politique commune de formation professionnelle qui puisse «*contribuer au développement harmonieux tant des économies nationales que du marché commun*».

Ce souhait générique a été suivi en 1963 par des *principes généraux* autour desquels devait s'articuler la politique européenne; toutefois, mis à part une *Recommandation de la Commission du 18 juillet 1966 aux États membres pour développer l'Orientation professionnelle* et l'adoption par le Conseil en 1971 d'*Orientations générales pour élaborer un programme d'activités au niveau communautaire en matière de formation professionnelle*, ces intentions sont restées lettre morte et, pendant quelques années, il n'y eut aucun tournant d'importance significative.

En revanche, aucun instrument concret d'intervention dans ce sens n'avait été identifié, dans la mesure où l'amélioration des conditions sociales communes était considérée comme un corollaire naturel de la future intégration et coopération économique européenne. On considérait que le fonctionnement optimal du marché commun aurait entraîné une amélioration de la situation de l'emploi: dès lors, une intervention directe de la part de la Communauté sur les intérêts sociaux n'était pas considérée comme nécessaire.

Les politiques économiques étaient de fait séparées des politiques en matière d'emploi et des politiques sociales. En outre, tant dans le droit dérivé que dans les traités, les bases juridiques d'une intervention de la Communauté dans le secteur de l'instruction et de la formation professionnelle étaient identifiées uniquement afin de garantir la liberté de circulation des travailleurs entre les États membres.

L'unique action au niveau communautaire, concernant une politique éducative commune, était à ce moment-là représentée par *Arion*, premier programme européen de coopération en matière d'instruction adopté en 1976, qui prévoyait des visites d'étude multilatérales, d'une durée d'une semaine, destinées à des spécialistes et à des responsables décisionnaires en matière d'éducation. L'objectif était de favoriser à l'intérieur de la Communauté européenne la circulation d'expériences et d'informations sur les politiques éducatives, en sensibilisant les participants aux réalités européennes dans le domaine de l'instruction.

C'est au cours des années 1970 que les politiques de formation de la Communauté s'intègrent aux luttes politiques et sociales. On commençait à comprendre que la compétitivité, le progrès économique, la croissance de l'emploi et la capacité d'innover, dorénavant concept clé des politiques de l'Union européenne pour la formation professionnelle, ne pouvaient se construire qu'en agissant sur le développement des personnes.

Les aspirations à un développement durable de la démocratie par l'élargissement de la sphère des droits sociaux furent accueillies et relancées par les travailleurs, par leurs syndicats et par les partis de gauche. Ce fut pendant le cycle extraordinaire de lutte des années 1968-1974, que furent réalisées les plus grandes conquêtes de l'État social, que les luttes pour les droits sociaux se mêlèrent à celles du mouvement de libération des femmes, des mouvements

pacifistes et écologistes et à celles visant à une politique de formation professionnelle réelle et concrète.

Les années 1970 furent des années de grande crise: l'automatisation à grande échelle mise en œuvre grâce aux technologies micro-électroniques, et la croissance du pouvoir et de l'autonomie du capital financier engendrèrent chômage structurel, déqualifications, interchangeabilité et précarisation de la force de travail.

On comprenait clairement qu'il n'y aurait pas eu de réelle circulation des personnes et des services sans des actions précises visant à développer l'éducation et la formation. Il fallait fournir aux citoyens européens les qualifications professionnelles, techniques et linguistiques nécessaires pour participer à l'espace européen.

Ce concept avait été bien affirmé en 1973 dans le rapport «Apprendre à être» également connu sous le nom de «Rapport *Faure*» (élaboré à l'initiative et sur mission de l'Unesco par le ministre français de l'éducation de l'époque, Edgar Faure, ainsi que par des experts, intellectuels et politiques) dans lequel on mettait l'accent – et pour la première fois dans un sens sociopolitique à un niveau international et européen – sur la nécessité que chaque individu puisse apprendre tout au long de sa vie. La question relative à l'importance politique de la formation professionnelle sera ensuite reprise au cours du *Sommet des Neuf à Paris* en octobre 1972, le mérite en revenant également au nouvel élan de politique sociale donné à l'initiative du président Pompidou et du chancelier Brandt.

Au cours de la même période, le Comité économique et social européen (CESE) a intensifié ses activités afin de mettre en évidence et de relancer les politiques de formation.

Le CESE avait été institué en 1957 par le Traité de Rome en tant qu'organe consultatif visant à garantir, par ses avis, la représentation des diverses catégories de la vie économique et sociale (chefs d'entreprises, syndicats, agriculteurs, consommateurs, etc.) dans le cadre institutionnel de la Communauté économique européenne.

Le CESE jouait donc un rôle spécifique dans le contexte institutionnel communautaire: il constituait un lieu privilégié de représentation, de débats et d'expression de la société civile organisée de la Communauté européenne, dont les organisations socioprofessionnelles sont également une composante essentielle.

Dès lors, dans les années 1970, le CESE manifestait un vif intérêt pour le lien entre travail et éducation, et la formation professionnelle était vue comme un instrument qui *pouvait et devait* permettre d'améliorer les conditions de vie des travailleurs et créer un lien entre travail et système éducatif.

En 1970, un groupe d'étude du CESE, composé de représentants d'organisations professionnelles, a été chargé de préparer une présentation des systèmes de formation et d'éducation dans la Communauté européenne. Les conclusions de cette étude, conduite par Maria Weber, vice-présidente de la confédération des syndicats allemands (*Deutscher*

Gewerkschaftsbund), ont débouché sur la nécessité de créer un centre de recherche qui serait consacré à la formation et à l'orientation professionnelle.

En 1974, le Conseil de la CEE désignait les thèmes de l'emploi, l'accès à de meilleures conditions de vie et de travail, et une participation croissante des partenaires sociaux aux décisions communautaires comme les trois principaux objectifs de la mise en œuvre d'une politique sociale.

La création d'un Centre pouvant travailler en coopération étroite avec la Commission, consacré au développement de la formation professionnelle, était désormais devenue une exigence qui ne pouvait plus être ni ignorée ni reportée.

Le Cedefop, acronyme pour *Centre européen pour le Développement de la Formation Professionnelle*, a ainsi été créé en 1975 [Règlement CEE 337/75 du Conseil du 10 février 1975]. Le Centre a été institué pour aider la Commission européenne à encourager, au niveau communautaire, la promotion et le développement de l'instruction et de la formation professionnelle, et pour contribuer à l'activité des États membres et des partenaires sociaux en promouvant des échanges d'information et la confrontation d'expériences sur des thèmes d'intérêt commun. L'autonomie de gestion du Centre s'exprimait par un Conseil d'administration composé de façon tripartite: des représentants de la Commission de la Communauté européenne, des gouvernements des neuf États membres d'alors, des organisations d'employeurs et des syndicats.

N'oublions pas en outre que la même année, le Conseil de la Communauté européenne (*Règlement CEE n° 1365/75 du Conseil du 26 mai 1975*) a institué à Dublin la *Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail* (Eurofund): l'une des premières agences européennes – également tripartite, à l'instar du Cedefop – constituée pour travailler dans un domaine spécialisé avec pour but de contribuer à l'organisation et au développement de meilleures conditions de vie et de travail en Europe.

La double institution du Cedefop et de l'Eurofund coïncidait donc avec une nouvelle phase d'*européisation* des politiques de formation professionnelle des années 1980 et d'attention accordée aux conditions sociales des travailleurs européens.

Cela représentait un grand défi, en particulier parce que tous ces aspects étaient réellement jugés par de nombreux États membres comme une affaire d'état et non comme une matière de politique communautaire.

La création du Cedefop a constitué pour les syndicats un cheval de bataille utile pour la promotion du dialogue avec les institutions communautaires et pour l'approfondissement du débat relatif à différents aspects de la constitution européenne; le Cedefop peut également être considéré comme le résultat d'une longue série de pressions des syndicats visant à une meilleure représentation, dans un moment historique où il existait une certaine opposition des États membres à céder du pouvoir à la Commission dans des secteurs qui avaient une importance totalement secondaire. Pour les États membres de l'époque, en effet, les

problèmes de nature sociale devaient être traités dans une perspective nationale et le CESE a lutté de façon virulente pour être reconnu comme un organisme indépendant, afin d'influencer les décisions de la Commission et du Conseil.

Le Cedefop débute ainsi son activité de centre de recherche, dont les principales missions, au cours des premières années de son activité, ont concerné la sélection, la collecte et l'analyse de données sur la formation professionnelle, la participation à des projets de recherche, la diffusion d'informations, la promotion et la recherche de solutions aux problèmes relatifs à la formation professionnelle.

De ce fait, la construction d'une politique européenne de formation représentait un facteur extrêmement décisif pour la définition d'une identité européenne, qui n'était plus liée à une perspective d'intégration économique, mais commençait à être perçue comme une possibilité de conférer aux citoyens européens le sens d'une appartenance à un espace social et culturel commun, même dans le respect des différences nationales.

Le Cedefop devait jouer un rôle central en matière de développement de la coopération européenne sur le terrain de la formation professionnelle; les résolutions de 1983 allaient donner une impulsion nouvelle et stimulante à ses activités.

II.2. Les résolutions de 1983

À partir des années 1960, la Communauté européenne a modifié l'orientation de son activité de législation et de jurisprudence en matière de formation professionnelle; les actions dans le cadre de la politique éducative se sont intensifiées en faveur de domaines tels que l'emploi des jeunes, l'égalité entre hommes et femmes, la gestation des nouvelles technologies, la situation des travailleurs étrangers et migrants, les possibilités de formation sur le territoire communautaire. Tous les États membres étaient invités à remédier au fait que 48 % des jeunes abandonnaient l'école et se présentaient sur le marché du travail sans qualification professionnelle. Les effets de l'introduction des nouvelles technologies et des changements dans les structures d'organisation du travail des entreprises plaçaient les États membres et les partenaires sociaux face à de nouveaux défis: l'importance du nombre des jeunes ne trouvant pas d'emploi à la fin de la scolarité obligatoire était un problème qui inquiétait les États membres. Des actions des Communautés européennes étaient par conséquent nécessaires, actions qui auraient inévitablement intégré les activités du Cedefop et influé sur ces orientations.

En juillet 1982, le Conseil d'administration du Cedefop a discuté de ce qui allait devenir ses futures activités pour la période 1983-1985, en tenant compte des lignes d'action de la Commission. Il y avait eu, en effet, deux communications au Conseil en la matière: l'une en juin 1982, relative à la «*Formation professionnelle et nouvelles technologies: nouvelles initiatives communautaires*» et une autre, en octobre de la même année, relative aux

«*Politiques de formation professionnelle dans les Communautés européennes au cours des années 80*».

Pourquoi tant d'intérêt? Pour de nombreuses raisons.

En premier lieu, une grande préoccupation commençait à se manifester en raison de l'augmentation du chômage des jeunes (en 1983, le chiffre des chômeurs de moins de 25 ans approchait les quatre millions), parallèlement à la volonté de donner à tous les jeunes une possibilité réelle d'acquérir les qualifications professionnelles nécessaires à l'exercice d'un métier.

Au même moment, on mettait l'accent sur l'importance de la formation professionnelle comme étant l'un des facteurs clés permettant d'assurer une affirmation progressive de la parité entre hommes et femmes, en ayant également à l'esprit la diffusion des innovations technologiques, qui étaient déjà en train de transformer le contenu de nombreuses professions dans différents secteurs d'activité.

Tous ces éléments étaient liés de façon indissociable à l'exigence d'une amélioration qualitative des stratégies communautaires dans le cadre du développement de la formation professionnelle.

C'est dans ce cadre socio-économique que se situent les deux résolutions du Conseil de la Communauté européenne, bases de la future mise en œuvre du Programme communautaire de visites d'étude.

La première est la résolution du Conseil du 2 juin 1983, concernant des mesures relatives à la *formation professionnelle pour l'introduction de nouvelles technologies de l'information*; la seconde est la résolution du Conseil du 11 juillet 1983, concernant les *politiques de formation professionnelle dans la Communauté européenne pour les années 80*.

Le 2 juin 1983, le Conseil a adopté une résolution concernant la mise en œuvre de mesures relatives à la formation professionnelle, avec une attention particulière dédiée à l'incidence qu'avaient sur elle les nouvelles technologies. L'objectif était la nécessité de promouvoir une approche commune pour l'introduction des nouvelles technologies sur le marché du travail: sensibiliser les travailleurs à leur application, encourager les partenaires sociaux à identifier de nouveaux programmes de formation, améliorer le niveau de formation du personnel chargé de la mise en œuvre des programmes de formation professionnelle dans le domaine des nouvelles technologies.

Au cours de la même période, naissait le puissant lobby patronal de la Table Ronde européenne des industriels (ERT). Créé en 1983, ce groupe de personnes (et de *pression*) réunissait une quarantaine des plus puissants dirigeants industriels européens, tels que Peter Brabeck (Nestlé), Paolo Fresco (Fiat), Leif Johansson (Volvo), Thomas Middelhoff (Bertelsmann), Peter Sutherland (BP), ou Jorgen Weber (Lufthansa). Leur travail commun

consistait à analyser les politiques européennes dans le cadre des différents secteurs et de formuler des recommandations correspondant à leurs propres objectifs stratégiques.

Précisément à la fin des années 1980, l'ERT a publié un rapport dans lequel elle regrettait la faible influence de l'industrie sur les programmes d'éducation et suggérait de «multiplier les partenariats entre les écoles et les entreprises».

Elle invitait en outre les industriels à «participer activement à l'effort pour l'éducation» et demandait aux responsables politiques «d'impliquer les industriels dans les discussions concernant l'éducation», en insistant sur le fait que «*compétence et éducation sont des facteurs vitaux de succès*».

En outre, les années 1980 ont représenté un moment-clé pour le développement de la microélectronique: en 1980, Bill Gates a réalisé le système d'exploitation MS/Dos, en 1981 naissait le premier ordinateur IBM, et Sony et Philips lançaient le premier CD.

Comme on peut le déduire de tous ces éléments, une adaptation des systèmes de formation professionnelle aux nouveaux changements intervenus dans le secteur technologique et informatique était par conséquent nécessaire et répondait à des exigences que l'on ne pouvait plus reporter.

En vue de compléter et de soutenir l'action des États membres, la Commission était invitée à mettre en œuvre un «*réseau de projets*» et des actes «*destinés à encourager le transfert d'expériences et d'innovations*» et à assurer l'«*échange continu des idées et des expériences*» comme résultat des initiatives prises par les États membres dans les domaines d'intérêt commun.

Il revenait en outre à la Commission «de présenter des propositions pour faciliter l'échange, à l'intérieur des États membres, des personnes responsables de la formation dans le domaine des nouvelles technologies».

La résolution suivante, du 11 juillet, a défini la politique de formation professionnelle comme «l'instrument d'une politique active de l'emploi, destinée à promouvoir le développement économique et social par l'adaptation aux nouvelles structures du marché du travail, un moyen pour assurer une participation réelle des jeunes à la vie active et à leurs responsabilités d'adultes, et un instrument pour la promotion de l'égalité des possibilités de tous les travailleurs d'accéder au marché du travail et d'exercer différentes activités professionnelles».

Les États membres, tenant compte du rôle et des responsabilités des partenaires sociaux, ont été invités à «améliorer la qualité et les secteurs d'intervention de la formation professionnelle pour tous les travailleurs, à mettre en œuvre des programmes de formation qui puissent permettre aux travailleurs de s'adapter aux changements technologiques», à «encourager les femmes à participer activement au marché du travail, à promouvoir des actions destinées à faciliter le développement et la création de petites et moyennes entreprises».

La rubrique *Mesures au niveau de la Communauté* a été la rubrique présentant pour nous le plus grand intérêt, dans la mesure où elle représente la base juridique officielle, et jusqu'à présent jamais abrogée, du futur Programme de visites d'étude. Il était souhaité que la Commission réalise des activités qui puissent «*encourager l'innovation et l'amélioration qualitative des systèmes de formation des États membres*», contribuer au développement d'actions communes dans le domaine de la formation professionnelle et développer des instruments de diffusion et d'échange d'informations entre les responsables de la formation.

De façon plus spécifique (*IV– Mesures au niveau de la Communauté – points 2/a/iii et 2/b/iii*), la Commission était invitée à mettre en œuvre, au cours des cinq années suivantes, une série d'actions concrètes parmi lesquelles la mise en œuvre d'un «*programme de visite d'échange pour spécialistes de la formation*»: le Cedefop était pour la première fois nommé «*centre de référence pour le développement d'une documentation sur les systèmes de formation et innovation des pays membres*». Dans la même résolution, en ce qui concernait les mesures destinées à promouvoir une plus grande égalité des chances sur le marché du travail, il était fait référence à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme de «*visites d'étude de courte durée*» pour des spécialistes de la formation professionnelle.

Quelle importance revêtent ces deux résolutions?

Elles contiennent déjà dans leur principe les éléments caractérisant le futur Programme de visites d'étude: il s'agira d'un «*réseau de projets*» et d'actes «*destinés à encourager le transfert d'expériences et d'innovations, instrument de politique active*» de l'emploi en faveur du développement économique et social et, enfin, «*des visites de courte durée pour responsables de la formation professionnelle*».

Le Conseil avait donc fixé les lignes directrices; dès lors, la Commission avait pour mission de traduire dans la pratique ce qui avait été demandé.

II.3. De nouveaux défis pour le Cedefop

Les deux résolutions avaient ainsi ouvert de nouvelles possibilités et opportunités dans le domaine des politiques de formation professionnelle de la Communauté européenne.

Comme l'a récemment rappelé à juste titre Luce Pepin – actuellement chargée du développement des politiques d'apprentissage tout au long de la vie auprès de la direction générale «Éducation» de la Commission européenne – au cours de son intervention à l'occasion de l'Agora spéciale *The future begins in the past* (L'avenir vient du passé) qui s'est tenue à Thessalonique le 8 septembre 2005, les années 1980 représentent un «moment pivot» pour les politiques de formation professionnelle de l'Union européenne.

La Cour de justice a pour la première fois identifié dans l'arrêt *Gravier* de 1985 (le cas d'une étudiante française qui désirait étudier la technique des dessins animés auprès d'un institut d'enseignement supérieur non universitaire de Belgique, et à laquelle avaient été demandés

des frais d'inscription cinq fois supérieurs à ceux demandés aux étudiants nationaux) la base juridique et la légitimation d'une «politique de formation professionnelle» conforme non plus seulement aux libertés économiques fondamentales du traité, mais à la liberté de circulation plus générale des citoyens européens.

La politique de formation professionnelle était qualifiée d'«élément essentiel de l'activité de la Communauté» dans la mesure où, *en favorisant la libre circulation des personnes*, elle leur donnait la *possibilité de perfectionner leur préparation et de développer leurs aptitudes particulières dans l'État membre dans lequel l'instruction comprend la spécialisation appropriée*.

L'éducation et la formation professionnelle entraient donc formellement dans le domaine des compétences couvertes par les traités communautaires et la formation professionnelle devenait l'objet d'une politique plus active de la part de la Communauté, depuis les années 1980 jusqu'à nos jours.

Outre le programme *Arion* déjà cité, pionnier des programmes communautaires en matière de promotion des politiques sociales de formation professionnelle et d'instruction, nous pouvons rappeler de façon schématique les autres programmes: *Petra* (formation professionnelle des jeunes), *Force* (développement de la formation professionnelle continue), *Comett* (renforcer et stimuler la coopération entre les universités et les entreprises en matière de formation technologique), *Eurotecnnet* (promouvoir l'innovation dans le secteur de la formation professionnelle), *Erasmus* (mobilité des étudiants universitaires), *Lingua* (promouvoir la connaissance des langues étrangères); tous ces programmes sont communément appelés programmes de la *première génération*. À la suite des conclusions du Conseil de 1992, toutes ces initiatives communautaires ont été regroupées au sein de deux grands *macro-secteurs* de programmes: *Socrates* (destiné à encourager la coopération entre les États membres dans le domaine de l'instruction) et *Leonardo da Vinci* (programme d'action communautaire pour la réalisation d'une politique commune de formation professionnelle).

Tous ces programmes devaient donner une nouvelle impulsion au concept *de l'éducation et de la formation tout au long de la vie*.

Nous interrompons ici, peut-être brutalement, le discours reliant les différents programmes de formation professionnelle de l'Union européenne, car ce discours, bien qu'extrêmement intéressant, est étranger aux objectifs du présent travail.

Revenons dès lors aux deux résolutions. Le Cedefop était donc désigné comme l'organisme impliqué dans la mise en œuvre d'un nouveau programme d'échange pour spécialistes de la formation professionnelle, comme cela avait été expressément indiqué par la résolution de juillet 1983.

Présenté ainsi, cela semblait assez simple. Dans la réalité, le discours était plus complexe.

Le Cedefop était impliqué jusqu'alors essentiellement dans des activités de recherche de documentation; la gestion d'un programme d'échanges était bien différente.

Les actions entreprises à ce moment-là par le Conseil d'administration du Centre se situaient à trois niveaux distincts mais complémentaires: un niveau politique, un niveau de promotion, diffusion et échange d'information et un niveau d'amélioration de la circulation de l'information.

Certaines activités étaient permanentes, parmi lesquelles nous pouvons rappeler: *Cedefop news*, un service d'informations brèves d'actualité pour la diffusion de nouvelles considérées comme utiles pour des utilisateurs provenant de pays différents; il y avait ensuite la revue *Formation professionnelle*, instrument visant à alimenter la réflexion et l'échange d'idées de porteurs d'opinion et de responsables décisionnaires, et *Cedefop flash*, organe d'information rapide sur des sujets d'actualité destiné aux responsables en matière de formation professionnelle dans les pays membres, au sein de la Commission, du Comité économique et social, du Parlement européen, du Conseil des Ministres, de la Commission et des institutions communautaires.

Il y avait ensuite le *Thesaurus*, clarification d'un langage spécialisé qui revêtait une importance fondamentale dans une communauté multilingue, pour la création d'une terminologie de la formation professionnelle et, enfin, une activité d'informatisation, de diffusion et d'utilisation des documents disponibles, parmi lesquels les dossiers documentaires et les bibliographies sélectives.

Les thèmes de travail pour lesquels le Centre, dans les années 1983-1984, a manifesté son intérêt, étaient représentés par les jeunes et leur insertion professionnelle, l'égalité des chances entre hommes et femmes, les travailleurs migrants, avec la réalisation d'études sur les dispositifs et les méthodes de mise en œuvre, la formation continue et le rapport avec les changements de qualification à la suite de l'évolution des technologies, le développement technologique et les qualifications.

Le thème du *développement régional en liaison avec la formation professionnelle* (avec pour but d'identifier la manière d'assurer et de mettre en œuvre les politiques de formation professionnelle dans les différentes réalités régionales), ainsi que le thème de la *structure et des systèmes de formation*, constitué de monographies sur les différents systèmes de formation professionnelle des pays membres, revêtaient une grande importance.

Si l'on considère l'ensemble de toutes ses activités, on comprend bien que les résolutions de 1983 ont donné au Cedefop un air de renouvellement, un nouveau rôle qui comportait la prise en charge d'activités qui jusqu'alors représentaient une inconnue, tant pour le Cedefop que pour le Conseil d'administration.

Au cours d'une réunion du Conseil d'administration le 25 novembre 1983, la Commission, représentée par Jean Degimbe – Directeur de la direction générale «Emploi, Affaires sociales et Éducation» – Hywell Ceril Jones et Luciano Baroncelli – hauts fonctionnaires de cette

direction – ont proposé que le Cedefop organise et administre les programmes de visites d'étude prévus par les deux résolutions. Toujours au cours de cette réunion, le Directeur de l'époque, Roger Faist, a affirmé qu'il aurait fallu aligner les différents projets sur ces résolutions et définir comment le Centre aurait pu apporter son aide à la Commission; la façon dont ce programme devait être mis en œuvre n'était pas encore claire, mais il était évident que ce programme allait devenir l'une des «activités permanentes» du Centre.

On pouvait comprendre, d'après une note de travail remontant à fin 1983, que le Programme de travail de 1984 se présentait comme une suite logique des actions de la Commission en application des résolutions de juin et juillet. Si nous lisons attentivement ce rapport, nous remarquons que le Centre aurait déjà dû s'occuper de certains aspects, tels que la mise en œuvre de réseaux de coopération avec des organismes spécialisés des États membres, le besoin croissant d'un élargissement de l'offre de la formation destinée aux adultes, l'articulation entre la formation professionnelle et l'emploi.

Les résolutions, comme on l'a répété plusieurs fois, avaient fixé des territoires prioritaires pour les politiques communautaires. L'objectif des visites commençait, au cours de ces premières réunions du Conseil d'administration, à se dessiner avec une plus grande clarté: permettre aux spécialistes de la formation professionnelle d'*approfondir leurs connaissances sur des expériences innovatrices réalisées dans les différents pays communautaires*, constituer des occasions de *coopération entre experts qui participent aux échanges, animer les relations professionnelles entre responsables de la conception, de la gestion et du contrôle des actions de formation spécifique*.

Le problème qui causait bon nombre de préoccupations était le facteur financier. Un document du 20 mars 1984, dont le but était d'esquisser l'état de prévision des produits et des charges pour l'année 1985, montre une préoccupation croissante pour le nouveau programme, qui ne figurait pas, en fin de compte, dans les priorités de travail du Cedefop 1983-1985. Les crédits demandés pour 1985 s'élevaient à 4 998 000 écus et, par rapport à 1984, marquaient une augmentation de 9,61%.

L'augmentation du volume des crédits demandés était due, comme on peut le lire, à la prise en charge de nouvelles missions par la Commission; le Centre est invité à se charger, pour 1985, d'un programme de voyages d'étude de responsables de la formation professionnelle, visant à «permettre une confrontation entre opérateurs de pays différents, en favorisant l'échange d'expériences réalisées dans différents contextes». À cet égard, le Centre est en train d'élaborer un projet avec la Commission, et donnera une réponse au second semestre 1984. Les objectifs du Programme étaient désormais dessinés.

Le «*Quoi*» était clair; il fallait à présent formuler le «*Comment*».

Une grande aide allait être apportée par le Centre Inffo, auquel la Direction V *Emploi, Affaires sociales et Éducation* de la Commission avait confié la mission de réaliser une étude de faisabilité.

III. Les origines du Programme

III.1. L'étude de faisabilité du Centre Inffo

À la suite des deux résolutions du Conseil, la DG V *Emploi, Affaires sociales et Éducation* de la Commission européenne avait confié au *Centre Inffo* de Paris – Centre pour le développement de l'information sur la formation permanente – la mission de réaliser une étude de faisabilité pour proposer et préparer un programme d'échanges et de visites de courte durée pour des spécialistes de la formation professionnelle dans le cadre de la Communauté européenne.

Le rapport a été réalisé par Inger Bruun, Adelheid Hege et Jean Marie Luttringer; une équipe – comme l'a bien expliqué le responsable de l'étude Jean Marie Luttringer lors de son intervention à l'occasion de l'anniversaire du Programme – dont le caractère «plurinational» (Inger Bruun danoise, Adelheid Hege d'origine allemande mais transplantée en France, et Luttringer lui-même, franco-alsacien) représentait déjà intrinsèquement l'une des conditions mêmes de la future réussite du projet visites d'étude, à savoir la *multiculturalité* .

Multiculturalité entendue comme présence de cultures différentes à l'intérieur d'une société, ou aussi, si l'on veut se reporter à l'idée de Tzvetan Todorov dans «la conquête de l'Amérique», comme une qualité intrinsèque de la culture européenne, comme «*la capacité des européens de comprendre les autres, d'être souples et changeants*».

Des entretiens, contenus dans le rapport, intervenus entre le Centre Inffo, les États membres, les autorités nationales et les partenaires sociaux, serviront de base pour définir avec précision les différents aspects du Programme.

L'étude, conduite entre la fin de 1983 et la première moitié de 1984 (officiellement remise à la Commission le 12 septembre 1984), est le résultat de trois enquêtes différentes: une première enquête auprès des pays membres; une deuxième enquête effectuée auprès d'organismes et d'institutions gérant les programmes et les visites d'échanges et, enfin, des propositions pour la création d'un programme de visites et d'échanges, comme cela était souhaité par les résolutions.

Dans le cadre de cette étude, 121 personnes furent interrogées; il fallait non seulement énoncer la *faisabilité* du projet, mais également *proposer des modalités précises d'échange* relatives à l'organisation et à la gestion des visites, la sélection des participants et les contenus à proposer.

Cependant, l'analyse des possibilités relatives à la mise en œuvre d'un programme d'échanges ne pouvait pas ne pas tenir compte d'un cadre des systèmes de formation professionnelle des pays européens, ainsi que d'un inventaire des courants d'échange existant au sein de la Communauté européenne dans le domaine de la formation professionnelle.

Les États membres, bien qu'ayant accueilli de façon positive les propositions présentées dans les résolutions, manifestaient cependant une ferme volonté d'action concernant le déroulement de ce programme: *il fallait éviter les généralisations* et construire le programme autour d'*objectifs précis, concrets, pouvant être rendus opérationnels*, de façon à ce que les actions d'échanges trouvent un écho immédiat dans la pratique.

Il existait quelques programmes communautaires d'échange pour la formation professionnelle, de même qu'il existait (également grâce au Cedefop) une activité dense de diffusion d'informations, documents, séminaires, conférences et études comparées dans le domaine de la formation professionnelle; mais cela restait souvent confiné dans une sorte d'apprentissage théorique, dont les impulsions et les stimulations éducatives s'épuisaient lors de la conclusion de l'activité d'échange. Ces activités, bien qu'importantes dans le cadre d'une «européisation» de la politique de formation professionnelle, apparaissaient toutefois peu adaptées aux besoins concrets de chaque pays, peut-être du fait qu'elles étaient construites autour d'objectifs trop généraux, peu liés aux aspects pratiques de la formation.

La difficulté et le stimulus était de trouver un instrument léger, capable de produire rapidement des sous-mesures, dont les effets et les bénéfices auraient dépassé la durée conventionnelle de la visite, pour assurer ce qui était montré depuis lors comme le facteur de réussite le plus efficace: l'effet multiplicateur, la capacité de saisir le sens de l'expérience d'échange et de la reproduire.

Un réseau *peer to peer*: même si ce terme n'«entrera» officiellement dans les «*glossaires européens*» de la formation professionnelle qu'après le nouveau millénaire, la théorisation de l'apprentissage réciproque représentait déjà en 1985 l'une des bases du Programme de visites d'étude.

Mais revenons au Centre Inffo et à l'étude de faisabilité.

Faisabilité. Le sens de ce mot contient déjà en lui-même la finalité de l'œuvre. Comment définir un système d'échanges réellement utile? Et surtout, quelles sont les attentes des interlocuteurs, en tenant également compte, comme il se doit, des diversités socio-économiques structurelles des pays membres?

N'oublions pas que le chemin de l'Europe, dans les années 1980, n'en était encore qu'à ses débuts; des économies et des systèmes avancés comme celui de l'Allemagne, de l'Angleterre ou du Danemark côtoyaient les nouvelles entrées du Portugal, de l'Espagne et de la Grèce, pays désireux d'expérimenter, d'apprendre de nouveaux systèmes de gestion et de formation professionnelle.

Cette dernière considération introduit ce qui constituait peut-être le principal problème à résoudre, c'est-à-dire le *contenu*, le thème que ses visites allaient traiter.

Question compliquée, mais aussi délicate, vu l'hétérogénéité des structures européennes en matière de formation et la nécessité de trouver un terrain commun de confrontation. Il existait

deux catégories principales, à l'intérieur desquelles des sous-thèmes allaient ensuite se dessiner: systèmes et politiques de formation professionnelle et pratiques de la formation. La première concerne de façon générale et théorique les différences entre les systèmes d'éducation et de formation des pays membres; la seconde tendait à une approche plus pratique: instruments, méthodes, programmes à analyser et, éventuellement, à exporter.

Dans l'éventail disponible des sous-thèmes, les États membres ont donné leur accord sur les sujets suivants: la mise en œuvre d'un système de formation continue, d'orientation et d'information professionnelle, la requalification des formateurs dans le domaine des nouvelles technologies, la coordination des synergies entre formation scolaire et monde du travail et dans le domaine de la formation continue, l'emploi des jeunes. Nombre de ces contenus sont ensuite devenus dans la pratique des thèmes de visites au cours des toutes premières années du Programme. Comme cela a été analysé précédemment, ces contenus ont trouvé une correspondance naturelle non seulement avec ce qui a été énoncé par les résolutions, mais surtout avec ce qui constituait les thèmes de travail du Cedefop.

D'autres propositions, telles que l'égalité professionnelle entre hommes et femmes, le droit individuel au congé de formation et le financement même de la formation, furent au contraire mis de côté dès le départ.

Le premier contenu, bien qu'évoqué également dans la résolution du 11 juillet, n'a trouvé d'application, pour ainsi dire, qu'au niveau de la sélection des groupes des participants (groupes mixtes); la question des droits individuels au congé de formation et le financement de la formation, thème de nature plus épineuse, connurent un destin moins heureux.

Concernant les critères relatifs aux choix de participants du Programme, les États membres ont fourni un cadre des utilisateurs potentiels: le public prioritaire devait être composé de spécialistes et de responsables de la formation professionnelle, de formateurs, de professionnels de l'orientation, avec un élément commun: ils devaient être sélectionnés en tenant compte du rôle de «*multiplicateurs*» qu'ils auraient pu représenter dans leur propre pays au terme de la visite: c'est-à-dire, des personnes qui devaient être en mesure d'«exporter» les connaissances et les expériences acquises au cours de la visite et de les mettre au service des besoins et des exigences de leurs réalités nationales.

Thèmes et participants. Il convenait à présent de définir une structure en mesure de les gérer et, tant au niveau communautaire qu'au niveau national, capable d'identifier et de localiser les besoins et d'établir des relations appropriées avec les États membres. Une structure qui devait adopter une approche hautement professionnelle – *c'est un métier* – remarquait l'une des personnes interrogées, en faisant référence à la compétence nécessaire en matière de gestion de programmes de formation professionnelle.

Depuis les premiers entretiens, le Cedefop recueillait déjà un consensus presque naturel en tant que structure possédant les exigences appropriées pour gérer ce programme. Il fallait cependant définir les structures techniques qui auraient accompagné la structure centrale dans la gestion des visites. Les États membres devaient être des protagonistes dans la mise en

œuvre de ce programme, tandis que chaque instance nationale devait, en effet, être une **partie active** dans la réalisation des politiques de formation professionnelle.

Pourtant, qui aurait financé les coûts nécessaires prévus pour la mise en œuvre du Programme? Les propositions formulées concernaient la possibilité d'une répartition: la Communauté européenne devait prendre en charge la totalité des dépenses, les États membres devaient financer ce qui concernait la préparation et le suivi des échanges. On était convaincu en général qu'on ne pouvait demander aux participants une contribution individuelle aux dépenses de voyage.

Autre question-clé, voire décisive pour le développement du Programme: la discussion relative aux modalités d'échanges.

Un échange bilatéral – c'est-à-dire un échange entre deux pays – devait permettre une meilleure efficacité des visites, compte tenu de la durée prévue (cinq jours); il s'agissait effectivement de l'hypothèse la plus accréditée pour la majorité des personnes interrogées.

Un échange multilatéral – des participants de plusieurs pays réunis en un seul groupe – constituait une solution complexe mais la plus efficace. Si, parmi les critères de sélection des participants, on avait souligné l'effet multiplicateur comme facteur important de réussite, le choix du type d'échanges (multilatéraux entre plusieurs pays ou bilatéraux, entre deux pays seulement) suivait le même raisonnement. Un échange multilatéral pouvait favoriser le maintien des contacts après le séjour, être culturellement plus riche et faciliter le processus d'intégration européenne.

La multilatéralité devait se révéler comme un choix *décisif et clairvoyant*; aujourd'hui, le Programme de visites d'étude tire l'une de ses plus grandes forces de la création de réseaux, de coopérations et de partenariats à l'issue de la visite.

Un autre aspect intéressant de l'étude consistait dans l'analyse du panorama communautaire en matière d'échanges et de visites d'étude des années 1980.

L'aspect le plus actif en ce sens était représenté par les accords bilatéraux: accords cadre entre régions (par exemple, accords entre la Belgique et l'Irlande, coopération franco-hollandaise dans le secteur de l'enseignement technique), dont l'objectif principal était de favoriser la rencontre entre spécialistes de la formation de secteurs spécifiques, comme le secteur technologique, ou encore de favoriser les échanges entre jeunes (apprentis, jeunes à la recherche de travail, jeunes travailleurs) au sein d'accords culturels entre pays et institutions nationales; programmes d'échange et stages pour jeunes en formation initiale et jeunes travailleurs, comme, par exemple, les accords entre la République fédérale d'Allemagne et la France, qui avaient débouché sur la création en 1963 d'un office franco-allemand pour la jeunesse.

À côté de ces échanges formalisés, s'ajoutaient des échanges moins formalisés, des échanges entre entreprises d'un même secteur professionnel, entre organismes consulaires, communes et municipalités.

Parmi les organismes les plus actifs dans la promotion des échanges, on trouvait le *British Council*, la *Carls Duisberg Gesellschaft* (promotrice d'échanges entre formateurs et experts dans le cadre de la formation continue) et l'office franco-allemand pour la jeunesse déjà cité.

Outre ces types d'échanges bilatéraux, il existait ensuite d'autres programmes qui concernaient l'éducation, la formation et l'emploi, avec différents mécanismes de financement construits autour de modes d'échange très différents: l'Organisation internationale du travail, qui accordait des bourses pour des visites d'étude relatives aux systèmes et aux institutions de la formation professionnelle; le Conseil de l'Europe, qui finançait des stages en entreprise pour favoriser la familiarisation avec des pratiques et des méthodes de formation, ou encore la formation de travailleurs et l'éducation publique, qui était représentée par un programme de l'Unesco.

Dans chaque cas, les visites d'étude étaient pensées comme des instruments servant à faire progresser et à diffuser au niveau communautaire les aspects prioritaires de la politique de formation professionnelle.

Les avis des représentants des États membres montraient que le voyage d'études était perçu comme une réponse adaptée et appropriée aux interrogations formulées par le Conseil, un moment privilégié qui pouvait permettre la réunion de personnes ayant des besoins identiques, mais de différentes provenance géographique. La diversité de la demande, la multiplicité des acteurs impliqués dans la formation professionnelle et la nature de cette formation en faisaient un instrument d'accompagnement corollaire de la vie économique, sociale, culturelle au niveau européen.

Après avoir vérifié la nécessité et la possibilité de créer un programme de visites d'étude, de courte durée, pour des spécialistes de la formation professionnelle identifiés dans la cible précise des multiplicateurs, après avoir reçu l'autorisation pour une forme d'échange multilatéral, une question fondamentale restait en suspens: fallait-il s'appuyer sur plusieurs programmes et structures, ou créer un seul programme et une seule structure pour sa gestion?

Trois routes semblaient alors pouvoir être empruntées. Il était possible de s'appuyer sur des organismes existants et bénéficier de leurs capacités, en leur donnant les moyens financiers et l'aide technique nécessaires pour s'ouvrir à une nouvelle dimension. Ou encore, il était possible de créer un organisme *ad hoc*, dédié uniquement à la gestion du nouveau Programme. Enfin, le Cedefop, épaulé par des agences d'appui présentes dans les États membres, aurait pu organiser les visites et favoriser leur développement.

La structure choisie devait avoir un rôle actif dans la gestion globale du Programme: mise au courant, documentation sur les pays visités et sur leurs systèmes de formation, encadrement des visites, aide à la rédaction des rapports et à leur publication; l'hypothèse était que la

Communauté européenne prenne en charge elle-même l'organisation de ces échanges et apporte une assistance technique pour la mise en œuvre du Programme.

Les discussions concernaient surtout le sens donné à ces visites d'étude: un moment privilégié pour utiliser les connaissances et les informations théoriques acquises dans chaque État par chaque participant, et offrir la possibilité aux autres États et aux autres participants d'accéder à un échange de connaissances qui aurait débouché sur des actions pratiques à l'issue de la visite.

Les institutions privées et publiques qui s'occupaient des programmes d'échange apparaissaient inadaptées; le Conseil de l'Europe, le Conseil nordique, l'Unesco, avaient en partie acquis une certaine expérience, mais ne pouvaient être considérés comme des agences spécialisées dans ce domaine.

L'hétérogénéité du public cible et l'extrême diversité des systèmes de formations des dix États membres de l'époque, rendaient complexe et problématique l'assignation du Programme à des organismes trop proches d'institutions d'éducation scolaire impliquées dans des programmes dont les participants pouvaient être homogènes.

Le discours était bien différent pour le Cedefop; ses connaissances des problématiques, des réseaux, des façons de travailler au niveau européen, le désignaient comme l'interlocuteur indispensable pour le bon déroulement d'une politique d'étude et d'échanges.

L'étude des propositions faites en conclusion se révèle être particulièrement intéressante.

Les deux résolutions de juin et juillet 1983 prévoyaient la réalisation d'un *programme de visites d'étude de courte durée pour spécialistes de la formation professionnelle*; les propositions présentées en conclusion sont une synthèse schématique des possibilités d'échanges au sein de la Communauté européenne.

Il est difficile de conclure sur l'étude de faisabilité du Centre Inffo, probablement parce qu'elle vaut surtout comme point de départ.

La place consacrée dans cette histoire à l'étude de faisabilité pourra sembler excessive. Cependant, tel n'est pas le cas. L'histoire du Programme de visites d'étude, qui débute officiellement en septembre 1985, a déjà été écrite, en réalité, au cours des deux années précédentes: elle part des deux résolutions de juin et juillet 1983, connaît un passage fondamental grâce à *l'étude de faisabilité*, première enquête organique s'adressant aux interlocuteurs et aux protagonistes européens de la formation professionnelle, et est enfin formalisée au cours des entretiens entre la Commission, le Cedefop et son Conseil d'administration.

Les procès-verbaux et la correspondance entre ses acteurs constitueront la réponse pratique ou, mieux encore, la continuation naturelle des résultats de l'enquête du Centre Inffo.

En conclusion, c'est surtout une vision positive et unitaire des objectifs du Programme qui émerge de l'étude.

Les États membres, la Commission, les responsables de la formation professionnelle cherchaient à emprunter la même route, le domaine européen. Une synergie surprenante par certains aspects, si l'on considère également le contexte historique, économique et social des années 1980, lorsque le concept d'intégration européenne n'en était encore qu'à ses débuts. L'éducation et la formation des adultes n'était plus entendue comme une pratique de compensation et/ou d'émancipation s'adressant essentiellement aux exclus, mais comme une déclinaison théorique et opérationnelle de la possibilité – nécessité de toujours apprendre.

III.2. La gestion du Programme de visites d'étude est confiée au Cedefop

Le Centre Inffo achève et remet son étude officiellement au cours de la première moitié de septembre 1984; mais, avant même la remise de l'étude, le Cedefop s'apprêtait à insérer dans le programme de travail de 1984 ce qui devait constituer les lignes directrices établies par la Commission.

Reparcourons à présent de façon chronologique et, par certains aspects, schématique, les points importants qui marqueront la «naissance officielle» du Programme communautaire de visites d'étude.

Les résolutions et l'étude du Centre Inffo avaient incarné l'état antérieur; ces notes représentent la phase d'évaluation en cours de déroulement (à cet égard, les inévitables répétitions, nécessaires à la compréhension des différents passages relatifs à la structure du Programme, seront pardonnées).

La dernière partie de notre histoire consistera dans l'évaluation a posteriori; nous espérons que cela puisse constituer également une aide permettant de poursuivre vers l'avenir.

Bonn, 7 juin 1984

Extraits de l'entretien entre le Centre Inffo et le Conseil d'administration du Cedefop.

Ce document, signé par Alfred Hardenacke, représentant du gouvernement pour la République fédérale d'Allemagne, précisait une série d'aspects importants qui avaient émergé de l'étude de faisabilité.

En premier lieu, il était établi que ces programmes de visite auraient dû appuyer les projets pilotes prévus par les résolutions du Conseil de 1983 et, *indépendamment* des différents systèmes de formation des États membres, il convenait d'identifier des *problématiques communes* qui puissent présenter un *intérêt commun pour le plus grand nombre possible d'États membres*.

Les groupes qui allaient participer aux voyages d'étude devaient être composés de spécialistes des différents États membres et commencer leur visite par un séminaire intensif d'introduction aux systèmes de formation professionnelle des pays d'accueil, d'environ deux jours, pour terminer par un séminaire de conclusion sur les informations et les expériences recueillies dans les États membres.

À propos du critère de choix des participants comme «multiplicateurs», les catégories qui auraient eu la priorité pour pouvoir participer aux échanges auraient été les chercheurs de la formation professionnelle, les responsables de la formation et les enseignants des écoles professionnelles; tous les groupes devaient, en outre, être composés des délégués des différents pays.

Un choix possible de thèmes commençait à se profiler; parmi ceux-ci, le développement d'instruments didactiques pour l'utilisation des nouvelles technologies; des programmes utilisés par les professions commerciales et administratives et celles du secteur métallurgique et électrique; la formation des jeunes défavorisés (en particulier, ceux porteurs de handicaps physiques ou mentaux), l'activité de qualification professionnelle pour les adultes et l'accès des femmes aux professions technico-commerciales.

Sept thèmes reflétaient, pour le moment, les différents intérêts de certains États – parmi lesquels la Grande-Bretagne, la France, le Danemark, les Pays-Bas – pour certaines thématiques spécifiques liées à la formation professionnelle. Par conséquent, le lien entre les **contenus** du Programme et le **besoin** de chaque État dans le domaine de la formation apparaissait dès ce moment-là particulièrement fort.

Berlin: 19 septembre 1984

29^e Réunion du Conseil d'administration, Cedefop

La réunion était présidée par Helmut Brumhard, qui a souhaité la bienvenue à M. Piehl, futur Directeur du Centre (il prendra officiellement ses fonctions le 1^{er} octobre 1984), présent en tant qu'observateur. L'ordre du jour comportait la discussion de l'ébauche de projet pour le Programme de travail de 1985, avec une référence particulière au nouveau *Programme communautaire de visites d'étude pour spécialistes et responsables de la formation professionnelle*.

L'avant-projet relatif au nouveau Programme, comme le signalait le Président Helmut Brumhard, était essentiellement un instrument d'orientation pour le Conseil d'administration. Le texte du Programme de travail devait être présenté plus tard en novembre.

Au cours de la discussion, la crainte était apparue que le Centre puisse être surchargé au-delà de ses capacités, en raison des nombreuses activités prévues pour l'année suivante. On observait encore une fois le caractère d'activité permanente qui était conféré au Centre pour la diffusion de connaissances.

Entre-temps, la Commission avait reçu le 12 septembre le rapport du Centre Inffo sur l'activité de ces programmes, et il fallait à présent *attendre que le représentant de la Commission* – il était fait référence à Hywel C. Jones - *se prononce et fasse connaître son propre point de vue.*

Il était alors déjà *garanti* que les États membres devaient collaborer activement au niveau de la préparation, de la programmation, de la mise en pratique et de l'analyse interprétative en résultant.

Les objectifs que le Programme devait poursuivre semblaient définis dans leurs grandes lignes: favoriser au niveau communautaire les échanges de responsables de la formation dans les domaines définis comme étant prioritaires pour la politique communautaire.

Les objectifs qui devaient être simultanément pris en considération étaient au nombre de trois: en premier lieu, les visites devaient *permettre aux spécialistes de la formation professionnelle d'approfondir leurs connaissances à travers l'analyse des expériences réalisées dans les différents pays de la Communauté européenne, elles devaient constituer des occasions de coopération entre les experts qui participaient aux échanges*, de façon à permettre d'enrichir le flux d'informations au niveau communautaire. Les points qui devaient être éclaircis étaient représentés par la décision sur les thèmes, les objectifs et la taille des projets.

Il fallait également clarifier la stratégie à suivre pour assurer une *implication réelle* des responsables des pays membres, afin que les voyages apportent ce que l'on appelle une certaine *valeur ajoutée*. Une façon de s'en assurer était de s'appuyer sur une cellule mise en œuvre par des administrations publiques. La cellule (appelée à l'origine *Experts de liaison nationale*; le terme se transformera ensuite en *Responsables*, pour mettre en évidence le rôle clé qu'ils devaient jouer) allait devenir le «*garant national*» pour la gestion des différentes phases et devait participer activement au processus de désignation des participants aux voyages d'étude, en définissant les critères et les modalités de leur sélection.

Il existait un accord général sur l'opportunité d'organiser le Programme en prévoyant *des groupes* de participants, plutôt que des *voyages individuels*, bien que cela comporte des difficultés inévitables de communications entre groupes *multilingues*.

En conclusion, le Président a relevé que, bien que le Conseil d'administration du Cedefop ait d'autres priorités, l'aspect de la formation professionnelle connaissait une évolution tellement constante, qu'il devenait *désormais indispensable pour le Centre de s'intéresser à de nouveaux aspects*.

Berlin, 30 novembre 1984

30^e Réunion du Conseil d'administration, Cedefop

Les deux résolutions de 1983 invitaient la Commission à mettre en œuvre le programme d'échange pour responsables de la formation professionnelle: les procès-verbaux de cette réunion nous aident à mieux comprendre de quelle façon et pour quelle raison le Cedefop s'en est chargé. La raison, que l'on déduit du cours de cette réunion, était d'ordre financier et, par

conséquent, il était considéré comme nécessaire d'intégrer les visites d'étude présentées dans les deux résolutions en un seul programme.

Encore une fois, on rappelait la nécessité pour la Commission que les États membres soient entièrement associés à la planification, à la préparation et au développement du Programme.

En vue de la première réunion prévue à Bruxelles pour les 28 et 29 juin 1985, chaque État membre était invité à désigner un *expert*, chargé tant de la coordination administrative que de la proposition d'une liste de candidats sélectionnés après consultation avec le représentant des partenaires sociaux.

La parole revenait alors à la Commission.

Bruxelles, 9 janvier 1985

Note de la Commission des Communautés européennes

Direction générale pour l'Emploi, les Affaires sociales et l'Éducation

Cette note établissait de façon définitive – et officielle, dans la mesure où il s'agit du résultat des discussions intervenues au sein de la Commission anticipées par deux procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration du Cedefop précédemment examinés – les objectifs du nouveau Programme communautaire de visites: le Programme de visites d'étude allait être un moyen politique pour la mise en œuvre de la stratégie de la formation professionnelle de la Communauté.

Le Programme débutait avec trois objectifs clés (nous les répéterons justement pour mettre en évidence le caractère officiel qu'ils revêtaient désormais): permettre aux spécialistes de la formation professionnelle d'améliorer leurs connaissances et leur compréhension des aspects spécifiques des politiques de formation professionnelle et des programmes dans d'autres États membres, générer un échange continu de conseils, d'idées et d'informations entre tous les participants, y compris les visiteurs et leurs hôtes, et enrichir le flux d'informations entre les États membres au niveau communautaire.

La Commission a présenté ses propositions pour ce qui pouvait constituer les thématiques d'intérêt des visites d'étude, en tenant évidemment compte de ce qui était exprimé dans les deux résolutions: formation professionnelle et nouvelles technologies, formation des jeunes dans le contexte d'initiatives d'emploi au niveau local. Il était en outre souhaité qu'il puisse exister une promotion de l'égalité des chances entre hommes et femmes, en ce qui concerne la participation aux visites.

La Commission, compte tenu également de l'avis favorable qui avait été exprimé par le Conseil d'administration en vue du caractère éventuel de la gestion du Programme, invitait le Cedefop à gérer le Programme, en tenant compte de son rôle de support et d'assistance technique de la Commission dans le domaine de l'échange d'idées et d'informations sur la formation professionnelle.

Encore une fois, le rôle-clé joué par les États membres et les partenaires sociaux de la planification et de la gestion des visites était rappelé. Cette collaboration était jugée *indispensable* pour le succès des visites et pour assurer que l'expérience des participants puisse ensuite produire des *sous-actions* d'amélioration des systèmes de formation professionnelle. Tout État membre était chargé de nommer un expert qui aurait coopéré avec le Cedefop, en envoyant, avant toute chose, une liste de candidats possibles sélectionnés dans chaque État membre avec le représentant des partenaires sociaux.

L'importance de choisir des participants pouvant constituer un effet multiplicateur était encore une fois rappelée, participants dont l'expérience pouvait être utilisée pour augmenter la prise de conscience des politiques et des pratiques des États membres.

La durée de la visite était fixée à cinq jours ouvrables, les participants devaient recevoir une contribution pour les frais de voyage; cette contribution allait ensuite être établie en référence à la contribution qu'*Arion* donnait à ses participants.

Bruxelles 24 février 1985

Document de travail pour la Réunion organisée à l'initiative de la Direction générale V de la Commission des Communautés européennes

Le rôle et la mission du Cedefop

Ce document indiquait les différentes phases de la gestion du nouveau programme, en spécifiant le rôle et la mission du Cedefop.

La mise en œuvre du nouveau programme se décomposait en quatre phases:

Première phase: préparation

- Définition des thèmes et des sous-thèmes
- Type et profil des participants
- Modalités générales de la mise en œuvre
- Définition de l'organisation dans ses grandes lignes

Au cours de cette phase, le Cedefop devait assumer des devoirs *d'assistance* à la Commission dans la préparation et l'animation des réunions de groupes d'experts, dans la formulation des propositions relatives aux thèmes, aux sous-thèmes et au profil des participants. Il était en outre demandé au Cedefop d'inscrire le Programme communautaire des voyages d'étude dans son programme annuel de travail. Cependant, en ce qui concerne ce dernier point, comme cela a été vu précédemment, le Cedefop en avait déjà été informé à la fin de 1983.

Deuxième phase: lancement

- Sélection et classification des participants

- Identification des responsables nationaux de liaison pour les échanges
- Organisation logistique
- Listes définitives des participants
- Préparation du programme de chaque voyage
- Communications aux participants
- Aspects financiers

Identification, appel des candidats et sélection des participants, identification des experts pour les échanges, liste définitive, fourniture de toutes les informations utiles et préparation d'un dossier pour les participants.

Troisième phase: déroulement

- Accompagnement logistique et pédagogique

Quatrième phase: évaluation, suivi

- Rapports des participants
- Rapports des responsables nationaux de liaison
- Rapports généraux
- Organisation de séminaires et diffusion des résultats

La dernière phase d'évaluation demandait au Cedefop la mise en œuvre d'une série d'actions, pour ainsi dire promotionnelles, en mesure d'*exporter* les résultats du programme: parmi ces actions figurait un instrument d'information destiné aux organisateurs et aux participants du programme. L'idée était de réaliser une brève publication qui puisse diffuser rapidement un niveau commun d'information du Programme, en s'adressant aux participants, aux organisateurs et à tous ceux qui avaient contribué à la réalisation des visites. La brève publication, une sorte de *newsletter* avant la lettre, appelée *Cedefop Flash Special*, avait donc été pensée comme un «accompagnement» de la phase initiale du Programme. Sa publication, trois numéros, sera interrompue à la fin de 1985.

Le Cedefop s'est vu proposer par la Commission une sorte de *gestion culturelle et organisationnelle*, et surtout l'organisation d'un ou plusieurs séminaires sur certains thèmes les plus significatifs, ayant pour objet le Programme communautaire de visites d'étude.

Le Cedefop était chargé de fournir aux participants un dossier documentaire, composé d'une partie fixe (brochure sur le Cedefop, liste des publications du Centre, monographie sur le système de formation professionnelle du pays d'accueil, Programme communautaire cadre du voyage d'études, informations sur le pays d'accueil) et une partie variable en fonction des thèmes et des sous-thèmes rédigés par le Cedefop, tels que bibliographies spécifiques, informations concernant le thème ou le sous-thème de la visite, ainsi que le programme annuel de travail du Centre.

L'approche de la Commission misait sur l'activation de cellules nationales de liaison (responsables nationaux de liaison), qui occupaient les différents niveaux de responsabilité suivants:

- participer à la définition des thèmes et sous-thèmes de l'échange
- définir les modalités d'appel et de sélection des candidats
- identifier ses partenaires dans les autres pays de la Communauté
- assurer l'organisation logistique du voyage
- préparer les modalités d'échange, notamment grâce au support d'une agence technique d'accompagnement. Les Agences techniques d'appui devaient faciliter le travail des responsables nationaux de liaison.

Ce document mettait en évidence le plan de gestion administrative du Programme. On ne savait pas encore si le Cedefop allait pourvoir directement au paiement des bourses des participants, ou si les responsables nationaux de liaison avanceraient les sommes, et le Cedefop paierait au moment de la réception des rapports, même si le Cedefop penchait pour la première solution, plus simple dans sa mise en œuvre.

Le rôle du Cedefop apparaissait au début, de façon encore imprécise, à mi-chemin entre l'appui technique, l'instrument financier et la gestion courante. Concernant ce dernier aspect, un rôle important d'appui technique lui était confié, rôle qui prévoyait les actions suivantes:

- fournir une documentation pertinente aux participants
- créer un instrument permanent d'information sur le Programme
- assurer un point de référence pour les experts de liaison et pour la Commission
- procéder à l'évaluation finale du programme annuel
- organiser des rencontres sous forme de séminaires tous les deux ans.

La petite cellule du Cedefop, composée de Duccio Guerra, avec l'assistance de Catherine Presle et sous la responsabilité du Directeur adjoint Corrado Politi, avait en outre pour mission d'être un support organisationnel assumant les fonctions suivantes:

- préparation des documents de travail sur la base desquels le Conseil d'administration du Centre pourrait exercer sa fonction (choix des thèmes, identification du profil des participants, modalités de mise en œuvre, etc.)
- rédaction de documents de travail pour les réunions.
- analyse des résultats et rédaction d'un rapport annuel.
- constitution de dossiers documentaires liés aux thèmes et aux sous-thèmes suivis par le Programme.
- vérification sur le terrain au cours du déroulement du Programme, du moins sur quelques «groupes» échantillons

- collecte des rapports individuels des participants
- constitution d'archives du Programme
- préparation, organisation, animation de séminaires biannuels

En ce qui concerne le schéma d'organisation interne du Cedefop, l'articulation suivante était prévue: la Direction du Centre jouait une fonction d'*impulsion politique* entre la Commission et le Conseil d'administration; un groupe de travail constitué par les experts du Centre était chargé de promouvoir des propositions adressées au Conseil d'administration pour le choix des thèmes et des sous-thèmes, pour le signalement d'expériences significatives à inclure dans le programme, pour d'éventuelles vérifications sur le terrain en cours de programme et pour contribuer à des dossiers documentaires en coopération avec le service documentation du Centre; enfin une unité de travail était nommée – sous la responsabilité du Directeur adjoint, avec la collaboration d'un expert à temps partiel et d'un assistant – pour la gestion générale du projet dans tous ses aspects opérationnels (élaboration des textes, dossiers documentaires, correspondances, contacts, analyse des résultats et rédaction du rapport annuel, organisation et participation à des vérifications sur le terrain en cours de déroulement du projet, appui technique aux instituts spécialisés qui épaulaient les experts de liaison).

Le Programme s'articulait donc sur deux niveaux: un niveau communautaire, représenté par la Commission des Communautés européennes et par le Cedefop, et un niveau national, constitué par les responsables nationaux de liaison et les instituts d'appui.

La Commission entretenait des relations formelles avec les autorités nationales qui nommaient les responsables nationaux de liaison et indiquait les secteurs thématiques prioritaires; le Cedefop et l'unité de travail devait gérer les différentes phases opérationnelles: de la proposition pour l'adoption de thèmes et sous-thèmes à la formation du plan général des groupes et des visites, jusqu'à la gestion du budget et à la coordination finale de l'activité.

Les responsables nationaux de liaison étaient nommés avec la mission de promouvoir l'information sur l'existence du Programme, sélectionner les candidatures, participer à la définition des thèmes et des sous-thèmes et accueillir les groupes.

Les instituts spécialisés ont été conçus comme un appui technique pour les responsables nationaux de liaison, pour les alléger sur certains aspects organisationnels.

Comme on peut le déduire, il ne s'agissait pas d'*inventer un rôle* pour le Cedefop, mais d'*assumer correctement* celui que la Commission avait identifié. Cependant, le choix des thèmes et la définition du profil des participants lui donnaient la possibilité de jouer un rôle politique non indifférent.

Berlin, 11 mars 1985 – Cedefop

Note d'information sur les résultats de la réunion tenue à Bruxelles le 5 mars 1985

Le 5 mars, s'étaient réunies à Bruxelles les délégations nationales, auxquelles la Commission avait communiqué les décisions prises en relation avec le Programme. Cette note présente les principaux résultats obtenus.

Le consensus sur les trois thèmes proposés par la Commission étant large et unanime, le choix définitif s'est porté sur les thématiques suivantes: formation professionnelle et nouvelles technologies, formation professionnelle pour les jeunes dans le cadre d'initiatives au niveau de l'emploi local, en tenant compte de la participation souhaitée d'hommes et de femmes dans le Programme.

Les responsables nationaux de liaison devaient définir les modalités et les critères de sélection des participants, en tenant compte de l'avis des partenaires sociaux présents dans le Conseil d'administration du Cedefop. Parmi les critères, une importance fondamentale était accordée à la *participation des différentes réalités territoriales de chaque pays et de la multitude d'acteurs qui intervenaient dans le domaine de la formation professionnelle*; la durée du voyage d'études était fixée à cinq jours.

Les aspects financiers étaient fixés de façon définitive. Chaque participant devait recevoir une contribution fixe de 350 écus et une contribution variable calculée selon une échelle kilométrique en rapport avec la distance parcourue.

Le rôle actif du Cedefop dans l'organisation et la gestion des visites d'étude était désormais évident.

La division en thèmes et sous-thèmes étant toutefois jugée importante, les responsables devaient envoyer au Cedefop leurs propositions dans ce sens, propositions sur lesquelles le Centre devait exprimer par la suite son avis.

Bruxelles, 15 mars 1985

Note de la Commission des Communautés européennes, Direction générale pour l'Emploi, les Affaires sociales et l'Éducation

Cette note, bien que reprenant certains des éléments de la note précédente (9 juillet 1985), constitue la décision finale pour la mise en œuvre du Programme.

En ce qui concerne la sélection des participants, les RNL devaient envoyer au Cedefop une liste de «bénéficiaires» pour la fin du mois d'avril 1985; cette liste de noms devait être dressée dans chaque État membre avec les représentants des partenaires sociaux; cela – répétait-on encore une fois – aurait permis de choisir des participants qui pouvaient produire un effet multiplicateur et utiliser leur expérience pour augmenter la sensibilisation aux politiques et aux pratiques dans les États membres.

Le Cedefop était chargé d'élaborer un programme provisoire de visites, en cherchant à équilibrer la participation entre hommes et femmes, le facteur géographique et les deux thèmes prioritaires, en tenant compte de l'intérêt professionnel des participants.

Les visites devaient commencer au mois de septembre 1985, pour se terminer au mois de décembre de la même année; la durée était fixée à cinq jours ouvrables, et les participants devaient recevoir une contribution fixe de 350 écus à laquelle s'ajoutait une contribution variable (jusqu'à un maximum de 500 écus), qui prenait en considération les distances parcourues. Les bourses devaient être payées directement par le Cedefop, sauf certaines exceptions demandées par les responsables nationaux de liaison.

Il était en outre décidé que les visites devaient commencer en septembre 1985 pour se terminer à la fin de 1985.

L'aspect relatif à la diffusion des résultats revêtait une grande importance. Il était demandé aux participants de préparer un rapport succinct, pour le faire circuler parmi les responsables nationaux de liaison dans leur pays d'origine, pour la fin de 1986.

Tous les deux ans, les auteurs des rapports les plus intéressants devaient être invités à un séminaire organisé par le Cedefop, de façon à identifier des développements ultérieurs pour documenter l'expérience dérivant des visites faites à l'étranger.

En synthèse, comme cela émerge clairement de tous ces documents, le premier trimestre 1985 fut consacré à la mise en œuvre de la structure institutionnelle qui devait assurer le fonctionnement du Programme. Certains éléments devaient encore être clarifiés, afin que tout soit prêt à démarrer: en premier lieu, le choix des thèmes.

III.3. La première mise en œuvre

III.3.1. Le choix des thèmes

Sur la base des principaux thèmes proposés par la Commission – formation professionnelle et introduction des nouvelles technologies, formation professionnelle des jeunes dans le cadre des initiatives en matière d'emploi – les responsables nationaux de liaison ont fourni une série de propositions (environ 80) qui répondaient à un intérêt particulier dans le domaine de chaque État membre. Dans le même temps, les candidats ont exprimé leurs intérêts pour certains environnements dans le modèle d'inscription.

Le résultat obtenu était, comme l'affirmait Duccio Guerra, alors responsable du Programme, «*un supermarché des désirs*»: du caractère générique des thèmes proposés par la Commission, on était arrivé à une extrême spécificité (intérêt pour l'utilisation de machines spécifiques ou de langages informatiques).

N'oublions pas que la structure issue du Programme prévoyait la gestion d'un «groupe»; de ce fait, les propositions des responsables de liaison et des participants, bien qu'intéressantes et utiles, devaient être «affinées» et adaptées à des exigences collectives. Une réduction, en somme, qui a conduit à l'identification de certains motifs fondamentaux, communs à plusieurs

thèmes, qui ont été regroupés dans des thèmes similaires. Le risque était de ne pas tenir compte des exigences individuelles, d'imposer une thématique commune qui ne pouvait être partagée par tous, en «collectivisant» l'intérêt des individus.

Le succès de la visite dépendait certainement du choix des contenus et de son développement correct; cela pouvait être, et cela a effectivement été, un motif de mécontentement pour quelques-uns des participants.

On s'est aperçu en résumé que le choix d'un thème ne pouvait être fait sur la base des propositions des participants et découler de la synthèse des souhaits des individus; au contraire, cela devait être un point de départ pour identifier et orienter l'offre des visites, de façon à obtenir une plus grande cohérence entre le thème et les participants et une plus grande homogénéité entre les personnes qui participaient à la visite.

Le rapprochement entre les sous-thèmes choisis par les responsables nationaux de liaison et les participants a conduit à la liste des thèmes suivante pour l'année 1985-1986:

1. Politiques de formation et d'orientation professionnels, applications pédagogiques
2. L'entreprise
 - Formation et organisation du travail
 - Formation et intégration des jeunes dans l'entreprise
 - Formation dans les entreprises en mutation
 - Nouvelles technologies et formations des managers – cadres d'entreprise
3. Définition de nouvelles qualifications et nouveaux cursus de formation professionnelle
4. Médias pédagogiques
 - Nouvelles technologies en pédagogie
 - Formation à distance
5. Formation aux nouvelles technologies
 - Secteur mécanique
 - Électronique
6. Formation des formateurs
7. Formation de publics spécifiques:
 - Femmes
 - Jeunes handicapés et défavorisés
8. Formation professionnelle et évolution technologique dans le secteur tertiaire
9. Formation professionnelle, apprentissage, application des nouvelles technologies dans le secteur de la construction

Nombre de ces thèmes faisait partie des thèmes de travail choisis par le Cedefop et définis dans le cadre d'orientation triennale établi par le Conseil d'administration le 1^{er} décembre 1982.

Nous étions en avril 1985; le début du Programme communautaire de visites d'étude était prévu quelques mois plus tard; celui du premier cycle de visites était fixé entre septembre et décembre 1985.

III.3.2. Multiplicateurs

Comme cela a été affirmé plusieurs fois, tant par les résolutions que dans les décisions suivant les propositions de la Commission, le programme devait s'adresser aux «*spécialistes de la formation professionnelle*».

En suivant l'exemple du programme *Arion*, les participants idéaux devaient assumer des rôles de responsabilité dans leurs organisations, de telle façon qu'ils se trouvaient dans une position privilégiée pour diffuser les connaissances acquises pendant la visite.

L'acception du terme *spécialiste* était large, elle laissait place à de nombreuses interprétations: administrateurs publics, représentants des partenaires sociaux, responsables des partenaires sociaux, responsables de la formation en entreprise, enseignants dans des écoles techniques, chercheurs documentalistes. N'oublions pas que la politique de formation professionnelle se trouvait au croisement entre les politiques de l'éducation et celles du travail, ouverte à de nombreux milieux de référence.

Les participants de la première phase du programme furent environ à 80 % de sexe masculin; la tranche d'âge 36-50 ans représentait la tranche d'âge «forte»: personnes actives, avec un niveau moyen-élevé de responsabilité, qui constituaient ce que l'on appelle les «spécialistes» de formation professionnelle, provenant pour la majeure partie de la fonction publique (34 participants) et des représentants des partenaires sociaux (19 participants).

La diversité entre les «types» de spécialistes de formation était déjà en soi un instrument d'enrichissement; les participants au premier programme ont été au nombre de 96, répartis entre la Belgique, le Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la Grèce, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas.

III.3.3. Le point de vue du Cedefop...

Il ne sera pas inutile de remarquer une fois de plus le caractère *expérimental* que l'organisation de ce programme représentait pour le Cedefop; il s'agissait d'un domaine d'activité *inconnu* pour le Centre et, par conséquent, sa mise en œuvre était riche en inconnues, sans référence possible à aucune expérience antérieure.

Les politiques communautaires de formation s'orientaient vers les secteurs thématiques du développement technologique et de l'emploi des jeunes; le Cedefop retrouvait ces deux thématiques dans sa sphère d'action et devait les utiliser pour enrichir le flux d'informations entre les États membres au niveau communautaire.

Duccio Guerra, qui était alors responsable du Programme de visites d'étude, a analysé l'expérience de 1985. Voici son commentaire:

«Il a été nécessaire d'inventer un mode d'action; il s'agissait d'une activité de services qui demandait un engagement important en matière d'organisation et de financement; le mérite était faible et le risque d'échec important; le fait que l'on entre en contact avec un public vaste comportait la possibilité de réclamations et de protestations de la part de personnes insatisfaites du service fourni. D'un point de vue financier, il a tout de suite été clair que cette activité allait mobiliser de consistantes ressources du modeste bilan du Cedefop; toutefois le Cedefop et le Conseil d'administration ont décidé de s'engager et de relever le défi...».

«... Cela semblait compliqué; on ne pouvait obtenir de gestion flexible des visites, par l'intermédiaire d'une structure de coopération tellement liée aux comportements des administrations publiques.

La décision de la Commission d'instituer un réseau de responsables nationaux des administrations publiques nationales, les fameux responsables nationaux de liaison, qui ont eu le rôle délicat de sélectionner les bénéficiaires des bourses, sur la base de critères fixés d'un commun accord, était fondée et opportune.

Il fut décidé que le Programme devait s'adresser à des spécialistes de la formation qui devaient également être des multiplicateurs, en mesure d'alimenter un flux d'informations, en partageant les résultats de la visite d'étude et en promouvant autant que possible des initiatives de coopération avec les autres participants de la visite d'étude.

Pour cette raison, il fut décidé que l'offre s'adresserait à des spécialistes de la formation professionnelle, en poste tant dans des organismes de représentation des travailleurs et des employeurs, que dans des administrations publiques, ainsi que des directeurs ou formateurs d'écoles professionnelles et enfin des chercheurs, des spécialistes de l'information.

Il était fondamental d'établir un critère dans le choix des groupes, l'un des facteurs fondamentaux de réussite de tout voyage. Toutes les composantes devaient avoir un intérêt pour le même thème, devaient pouvoir communiquer entre elles et être originaires de différents États membres; un équilibre devait être maintenu entre hommes et femmes... Au terme de cette première expérience, on s'est rendu compte que tout procédé technique, même méticuleux et précis, ne pouvait remplacer le facteur humain dans les rapports entre les personnes et que, par conséquent, il existait une série de secteurs dans lesquels il fallait apporter des améliorations.

Parmi ces derniers: le dispositif institutionnel, le choix des thèmes, les participants, les groupes, le développement du programme, les bourses...».

Le modèle de déroulement de la visite s'articulait autour des aspects suivants: un aspect de contact favorisé par la rencontre des participants ayant des expériences significatives par rapport au thème traité, un aspect de réflexion sur les thèmes abordés, un moment de synthèse, constitué par une table ronde des participants et une phase finale avec une séance d'évaluation, avec la participation des responsables de liaison.

La «chaîne» des actes en matière d'organisation était, comme nous l'avons constaté, complexe et susceptible d'être rattachée à une multiplicité de sujets, selon un ordre qui devait être conservé, une chaîne dont le mécanisme devait être respecté pour ne pas compromettre les différents «anneaux».

Le but du Programme était en substance celui de créer un secteur commun de formation professionnelle, de rapprocher les citoyens européens les uns des autres, de comparer et de comprendre leurs propres expériences: *une visite dans la visite, «aucun pays ne pouvait recommander à un autre pays son système comme étant la panacée, mais le fait de participer aux problèmes ou aux progrès d'autres pays aidait chaque participant à se sentir partie d'une Europe commune».*

III.3.4. ...Et celui des participants

Les commentaires relatifs à leur expérience ont été positifs: la visite avait fourni des idées pour agir dans son propre domaine de travail, avait ouvert des voies vers la coopération et avait permis des comparaisons utiles.

À propos de la composition des groupes, les participants ont exprimé un jugement tout à fait positif sur le principe du groupe multinational: *cela avait permis de créer un esprit communautaire de groupe, et avait donné naissance à un nombre important d'occasions, à de nouvelles informations et connaissances, et les difficultés linguistiques avaient été dépassées pour de nombreux participants grâce à la «solidarité de groupe», puisque certains membres s'improvisaient interprètes.*

La formule de la visite par groupe de composition multinationale s'était révélée de façon certaine un choix sage et avisé, mais il convenait de prendre en compte les niveaux effectifs de connaissance d'une langue commune et la nécessité d'éviter la présence dominante de personnes provenant d'un seul pays, et surtout de réaliser une composition harmonieuse par rapport aux mêmes intérêts pour le même thème.

Plus de la moitié des participants ont jugé de façon très positive l'organisation générale assurée par le Cedefop, n'ont pas constaté de problème de communication et ont apprécié la composition homogène du groupe. Les points sur lesquels se sont concentrées certaines critiques ont concerné essentiellement des aspects techniques (par exemple, l'envoi non

immédiat des dossiers d'information des participants) et le caractère inadapté du montant de la bourse par rapport aux coûts effectifs de voyage et de séjour.

Le secteur des nouvelles technologies était une thématique qui avait suscité un grand intérêt et la relation entre nouvelles technologies – organisation du travail et formation professionnelle – avait constitué le *leitmotiv* de nombreuses visites réalisées dans de grandes entreprises avec des systèmes robotisés très récents (à cet égard, les visites réalisées chez FIAT et SIEMENS se distinguaient).

Désir unanime exprimé par les participants: que les visites ne soient pas reléguées au fond du *tiroir de la mémoire*, mais qu'elles constituent un début profitable pour conserver les contacts et développer des projets déjà engagés.

Le résultat global était certainement supérieur à ce que l'on pouvait attendre, les jugements des participants beaucoup plus favorables à ce que l'on avait espéré, et le Programme contribuait depuis ses débuts à la stratégie d'intégration européenne à laquelle faisait référence Robert Schumann dans la fameuse déclaration du 9 mai 1950, que nous voulons rappeler ici: *«L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble: elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait.»*

L'histoire des vingt années suivantes du Programme sera elle aussi une histoire de petits pas.

IV. Et demain?

Vingt ans. D'expérimentations et de connaissances, de voyages et de comparaisons, d'apprentissage continu à la recherche d'instruments et de méthodologies pour le développement de la formation professionnelle au niveau européen.

Depuis ses origines, le Programme a continué d'engendrer, au cours des années, innovation et expérimentation; il a amélioré et renforcé les parcours de transition et d'intégration sur le marché le travail, il est arrivé à impliquer tous les principaux destinataires du secteur de la formation professionnelle.

Ces résultats sont également et surtout le fruit du rôle des participants, les «*multiplicateurs*», qui ont profité et bénéficié de ces expériences pour ensuite transférer leurs connaissances dans leurs propres contextes professionnels et personnels.

Au cours de ces années, dix mille participants ont bénéficié de cette opportunité d'échange.

Le Programme a connu – en s'adaptant d'une façon que nous pourrions définir de presque *naturelle* – une série de transitions, issues des changements sociaux, politiques et culturels de l'Union européenne.

Reparcourons rapidement la chronologie de ces évolutions.

Depuis 1994, le Cedefop gère le Programme comme une partie des mesures de mobilité établie par le programme Leonardo da Vinci (*Décision du Conseil du 6 décembre 1994, volet III B du programme Leonardo da Vinci confirmée par la Décision du Conseil du 26 avril 1999, programme Leonardo da Vinci II*).

Certains éléments clés du Programme étaient déjà présents et consolidés depuis ses débuts: la promotion de la compréhension réciproque des systèmes de formation professionnelle, l'échange d'idées, le fait d'encourager les personnes à apprendre à partir des expériences des uns et des autres. Il convenait cependant de procéder à des améliorations nécessaires de la structure du Programme.

À partir des deux réunions annuelles des responsables nationaux de liaison à Copenhague et à Vienne, respectivement en 1997 pour la première et en 1998 pour la seconde, le Programme a subi une série de changements, pour la plupart concernant les aspects «*théoriques*» des visites.

À Copenhague, on avait vécu la transition d'un modèle statique de visites à un modèle plus flexible (trois jours sur un thème spécifique, au lieu des cinq jours conventionnels), tandis qu'à Vienne ont été introduites de nouvelles procédures permettant de mieux identifier les nécessités et les désirs des participants en termes de thèmes, de langue, de périodes de visite, facilitant ainsi la collaboration entre le Cedefop et les responsables nationaux de liaison.

Durant la réunion annuelle d'Helsinki en 1999, des nouveautés au niveau informatique ont été introduites, et à Lisbonne, en 2000 (la première réunion suivant la naissance du programme Leonardo da Vinci) les procédures de sélection des participants et la gestion des catalogues des thèmes, avec deux appels à la participation par an, ont été ultérieurement définies.

Aujourd'hui, le Programme implique 31 pays, entre États membres, associés et candidats; l'Union européenne traverse des phases devenues plus complexes par l'élargissement; les nouvelles technologies dominent tous les secteurs économiques, sociaux et culturels, les thèmes des visites présentent un éventail de choix large et riche: reconnaissance des qualifications professionnelles, rôle des partenaires sociaux dans la formation professionnelle, développement des compétences des travailleurs adultes, jusqu'à des thématiques plus spécifiques comme les secteurs touristiques, agro-alimentaire ou bancaire.

Et demain?

En 2004, la Commission européenne a adopté certaines propositions pour une nouvelle génération de programmes dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle, en soulignant la nécessité de mettre en œuvre des programmes renforcés et restructurés, plus intelligibles pour les citoyens de l'UE élargie, qui leur permettent de bénéficier d'un espace commun en termes de mobilité.

Et le 15 novembre 2006 le Parlement européen et le Conseil ont adopté un programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.

L'objectif est de réaliser un unique «programme intégré sur l'éducation et la formation tout au long de la vie».

Au sein de ce programme, des visites d'étude seront l'une des activités transversales clé pour la coopération et l'innovation politiques. Un groupe cible a été défini, plus large et plus précis que ceux d'Arion et des visites d'étude du Cedefop réunis: experts et fonctionnaires désignés par les autorités nationales, régionales et locales, directeurs d'établissements d'enseignement et de formation et de services d'orientation et de validation des acquis, ainsi que partenaires sociaux.

Le programme sera ouvert à de nouveaux pays, en particulier les pays candidats bénéficiant d'une stratégie de préadhésion et, sur la base d'accords spécifiques, les pays des Balkans occidentaux et la Confédération helvétique.

Le Conseil de Direction du Cedefop a accepté que le Cedefop coordonne le programme holistique, compte tenu de son expérience et de la réussite de ces vingt années.

Les principales activités de coordination dans l'avenir du programme au niveau de l'U.E. pour le compte de la Commission, seront centrées sur:

1. la préparation du catalogue;
2. la coordination des appels à candidatures et la constitution des groupes;

3. le monitoring de la composition des groupes;
4. l'appui à la qualité;
5. l'évaluation de la mise en oeuvre et des résultats;
6. la valorisation des résultats.

Le Cedefop assurera, avec la Commission, la cohésion des thèmes des visites d'étude avec les priorités politiques définies par le Comité «Education et formation tout au long de la vie» et collaborera avec les agences nationales sur les propositions de visites d'étude.

L'un des acquis importants de la méthodologie du Cedefop sont les activités de soutien à la qualité: le Cedefop poursuivra cet acquis dans le cadre du nouveau programme.

En résumé, le rôle du Cedefop dans la gestion du nouveau programme de visites d'étude, fusionné et transversal, permettra de profiter de l'expérience passée et de la valeur ajoutée de la méthodologie du Cedefop. Ce dernier continuera d'investir dans le soutien à la qualité et de promouvoir les besoins spécifiques des partenaires sociaux. Le fait que le futur programme sera géré d'une manière plus décentralisée permettra au Cedefop d'investir de plus en plus dans la qualité et sur les questions liées au contenu.

Conclusion

La conclusion de ce travail se veut surtout une réflexion pour l'avenir.

Comme cela a été déjà indiqué, le Parlement européen et le Conseil ont adopté le 15 Novembre 2006 un programme d'action dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie.

L'objectif est de concevoir l'éducation et la formation dans une vision intégrée tenant compte des objectifs fixés à Lisbonne.

Il apparaissait de plus en plus évident et nécessaire de concevoir la formation professionnelle selon une conception holistique, qui tienne compte des changements sociaux et des besoins individuels des citoyens et qui comporte une gestion systématique et intégrée des interventions en matière de formation.

Ce travail sur les origines du Programme de visite d'étude ne prétend pas donner de réponses pour l'avenir, mais il aidera peut-être à stimuler la réflexion, à formuler les demandes permettant de donner une nouvelle impulsion au concept de formation professionnelle et aux nouveaux programmes communautaires qui en découleront.

Je voudrais conclure par cette petite histoire, racontée par le grand écrivain français et prix Nobel de littérature en 1921 Anatole France (pseudonyme de François-Anatole Thibault):

Le meilleur et le plus savant des hommes, M. Littré, aurait voulu que chaque famille eût ses archives et son histoire morale. «Depuis, a-t-il dit, qu'une bonne philosophie m'a enseigné à estimer grandement la tradition et la conservation, j'ai bien des fois regretté que, durant le Moyen âge, des familles bourgeoises n'aient pas songé à former de modestes registres où seraient consignés les principaux incidents de la vie domestique, et qu'on se transmettrait tant que la famille durerait. Combien curieux seraient ceux de ces registres qui auraient atteint notre époque quelque succinctes qu'en fussent les notices! Que de notions et d'expériences perdues, qui auraient été sauvées par un peu de soin et d'esprit de suite!» Eh bien, je réaliserai pour ma part le désir du sage vieillard: ceci sera gardé et commencera le registre de la famille. Ne perdons rien du passé. Ce n'est qu'avec le passé qu'on fait l'avenir.»

Bibliographie

Cedefop. *Cedefop Flash Special, n° 1*, 10 juin 1985 (Archives Cedefop).

Cedefop. *Cedefop Flash Special, n° 2*, 7 octobre 1985 (Archives Cedefop).

Cedefop. *Cedefop Flash Special, n° 3*, 5 février 1986 (Archives Cedefop).

Cedefop. *Linee d'Azione del Cedefop per il periodo 1983 – 1985* [Lignes d'action du Cedefop pour la période de 1983 à 1985]. Berlin: Cedefop 1983.

Cedefop. *Minutes of the 26th meeting of the Management board – Berlin* [Compte rendu de la 26^e réunion du Conseil d'administration], 25 novembre 1983. (Archives Cedefop, dossier 280).

Cedefop. *Minutes of the 27th meeting of the Management board – Berlin* [Compte rendu de la 27^e réunion du Conseil d'administration], 20 mars 1984. (Archives Cedefop, dossier 281).

Cedefop. *Minutes of the 29th meeting of the Management board* [Compte rendu de la 29^e réunion du Conseil d'administration] – Berlin, 19 septembre 1984. (Archives Cedefop, dossier 283).

Cedefop. *Minutes of the 30th meeting of the Management board* [Compte rendu de la 30^e réunion du Conseil d'administration] – Berlin, 23 novembre 1984 (Archives Cedefop, dossier 284).

Cedefop. *Minutes of the 31th meeting of the Management board* [Compte rendu de la 31^e réunion du Conseil d'administration] – Berlin, 15 mars 1985 (Archives Cedefop, dossier 285).

Cedefop. *Minutes of the 32th meeting of the Management board* [Compte rendu de la 32^e réunion du Conseil d'administration] – Berlin, 13 septembre 1985 (Archives Cedefop, dossier 286).

Cedefop. *Rapport annuel 1984*. Berlin: Cedefop 1984.

Cedefop. *Vademecum, Programme communautaire de visites d'étude*. Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2004.

Commission des Communautés européennes. Direction générale «Emploi, Affaires sociales et Formation». *First letter of Hywell Ceril Jones to National liaisons Officers*, Bruxelles, 3/4/1985.

Commission des Communautés européennes. Direction générale «Emploi, Affaires sociales et Formation». *Note for the attention of Mr Jones* (de Clive Norris), Bruxelles, 25/3/1985.

Commission des Communautés européennes. *Study Visits for education specialists under the Education Action Programme. Programme for 1986-8, Management Guidelines*. [Visites d'étude pour spécialistes de la formation professionnelle conformément au Programme d'action en matière d'éducation], Bruxelles, décembre 1985 (Archives Cedefop).

Commission européenne. *Communication de la Commission – Réaliser un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie*. Bruxelles, 2001. Disponible sur Internet: http://europa.eu.int/comm/education/policies/life/communication/com_it.pdf [site consulté le 2/6/2005].

Commission européenne. *Livre blanc sur l'éducation et la formation – Enseigner et apprendre – Vers la société cognitive*. Luxembourg: Office des publications officielles des Communauté européennes, 1995.

Commission européenne. *Mise en œuvre de la stratégie commune en matière de formation professionnelle. Programme de visites d'étude pour des spécialistes de la formation professionnelle. Note établie par les services de la Commission*, Bruxelles, 9/1/1985.

Commission européenne. *The Lisbon Strategy*, Bruxelles, 2003. Disponible sur internet: http://europa.eu.int/growthandjobs/index_fr.htm [site consulté le 31/5/2005].

Conclusions de la Présidence: Conseil européen de Lisbonne, 23-24 mars 2000. Disponible sur Internet: http://www.europarl.eu.int/summits/lis1_it.htm [site consulté le 2/6/2005].

Conseil de la Communauté économique européenne. *Décision du Conseil du 2 avril 1963 portant établissement des principes généraux pour la mise en œuvre d'une politique commune de formation professionnelle (63/266/CEE)*. Disponible sur Internet: www.logos-net.net/ilo/195_base/fra/instr/eu_13.htm [site consulté le 9/6/2005].

Conseil de l'Union européenne. *Conclusions du Conseil du 24 mai 2005 sur les nouveaux indicateurs en matière d'instruction et de formation*. Disponible sur Internet: http://europa.eu.int/eur-lex/lex/LexUriServ/site/it/oj/2005/c_141/c_14120050610it00070008.pdf [site consulté le 12/7/2005].

Conseil de l'Union européenne. *Résolution du Conseil du 27 juin 2002 sur l'éducation et la formation tout au long de la vie*. Disponible sur Internet: http://europa.eu.int/eurlex/pri/it/oj/dat/2002/c_163/c_16320020709it00010003.pdf. [site consulté le 3/6/2005].

Conseil des Communautés européennes. *Règlement (CEE) n° 1612/68 du Conseil du 15 octobre 1968, relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté*. Disponible sur Internet: <http://europa.eu.int/eurlex/lex/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:31968R1612:IT:HTML> [site consulté le 14/6/2005].

Cour de justice des Communautés européennes. *CJCE, 13 février 1985, François Gravier c. Ville de Liège, Aff. 293/83, Rec. 1985*. Disponible sur Internet: <http://europa.eu.int/smartapi/>

cgi/sga_doc?smartapi!celexplus!prod!CELEXnumdoc&lg=fr&numdoc=61983J0293 [site consulté le 8/6/2005].

Décision du Conseil du 26 avril 1999 établissant la deuxième phase du programme d'action communautaire en matière de formation professionnelle Leonardo da Vinci. *Journal officiel*, L 146 du 11/06/1999.

Décision du Conseil du 6 décembre 1994 établissant un programme d'action pour la mise en œuvre d'une politique de formation professionnelle de la Communauté européenne. *Journal officiel*, L 340, 29/12/1994.

Delors, Jacques. Dall'integrazione economica all'unione politica europea [De l'intégration économique à l'union politique européenne]. *Stato e Mercato*, n° 52, 1998.

Emerson, Michael. *Ridisegnare la mappa dell'Europa* [Redessiner la carte de l'Europe]. Bologne: Il Mulino 1999.

Faure, E. (dir.) *Rapporto sulle strategie dell'educazione* [Rapport sur les stratégies en matière d'éducation]. Rome: Armando-UNESCO, 1973.

Giubboni, Stefano. *Diritti sociali e mercato. La dimensione sociale dell'integrazione europea* [Droits sociaux et marché. La dimension sociale de l'intégration européenne]. Bologne: Il Mulino, 2003.

Guerra, Duccio. *Programma Comunitario di Visite di Studio per specialisti della formazione professionale anno 1985. Analisi dell'esperienza*. [Programme communautaire de visites d'étude pour spécialistes de la formation professionnelle – année 1985. Analyse de l'expérience.] Berlin: Cedefop, 1986 (Archives Cedefop).

Guerra, Duccio. *Programma Comunitario di visite di studio per specialisti di formazione professionale. L'attività nell'anno 1992. Analisi valutativa* [Programme communautaire de visites d'étude pour spécialistes de la formation professionnelle. L'activité de l'année 1992. Analyse d'évaluation]. Berlin: Cedefop, 1993 (Cedefop Panorama).

Orientations générales pour l'élaboration d'un programme d'activité au niveau communautaire en matière de formation professionnelle. JO C 081 du 12 août 1971.

Politi, Corrado. *Reference: Note from the Commission services of 15 October 1984* [Référence: Note des services de la Commission du 15 octobre 1984]. Berlin: Cedefop, 9 novembre 1984 (Archives Cedefop).

Préparation d'un programme de voyage d'études pour spécialistes en formation professionnelle dans les pays des communautés européennes; dans le cas présent: entretien avec le Centre Inffo, le 12/06/1984. Bonn, 7 juin 1984 (Archives Cedefop).

Programma comunitario di viaggi di studio per specialisti della formazione professionale. Documento di lavoro per la riunione interna (18 febbraio 1985) [Programme communautaire de visites d'étude pour spécialistes de la formation professionnelle. Document de travail pour la réunion interne (18 février 1985)]. Berlin: Cedefop, 16/2/1985 (Archives Cedefop).

Programme communautaire de visites d'étude pour des spécialistes de la formation professionnelle. Note d'information sur les résultats de la réunion à Bruxelles le 5/3/ 85. Berlin: Cedefop, 11 mars 1985 (Archives Cedefop).

Programme communautaire de visites d'étude pour spécialistes de la formation professionnelle. Le rôle et les missions du Cedefop. Documents de travail pour la réunion organisée à l'initiative de la Direction générale V de la Commission des Communautés européennes: Bruxelles, le 5 mars 1985. Berlin: Cedefop, 24/2/1985 (Archives Cedefop).

Programme de visites d'étude pour spécialistes de la formation professionnelle. Berlin: Cedefop, 11 décembre 1985 (Archives Cedefop).

Proposition de Décision du Parlement européen et du Conseil établissant un programme d'action intégrée dans le domaine de la formation tout au long de la vie (2007-2013).

Disponible sur Internet:

http://europa.eu.int/eurlex/lex/LexUriServ/site/en/com/2004/com2004_0474en01.pdf.

Propositions pour un programme de visites d'étude destiné à des spécialistes de la formation professionnelle. Rapport réalisé à la demande de la Commission des Communautés européennes par Inger Bruun, Adelheid Hege, Jean Marie Luttringer, sous la responsabilité de Jean-Marie Luttringer. Paris: Centre Inffo, 1984.

Recommandation de la Commission du 18 juillet 1966 aux États membres tendant à développer l'orientation professionnelle (266/484/CEE). JO 154 du 24/8/1966. Disponible sur Internet: <http://europa.eu.int/eur-lex/lex/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:31966H0484:FR:NOT> [site consulté le 2/6/2005].

Règlement du Conseil (CEE) n° 337/75 du 10 février 1975 portant création d'un centre européen pour le développement de la formation professionnelle. Disponible sur Internet: http://www.Cedefop.eu.int/download/in_brief/CR-75-337-en.pdf.

Résolution du Conseil du 11 juillet 1983 concernant les politiques de formation professionnelle dans la Communauté européenne pour les années 1980. JO C 193 du 20/7/1983.

Résolution du Conseil du 12 juillet 1982 relative à la promotion de la parité de chances pour les femmes. JO C 186 du 21/7/1982.

Résolution du Conseil du 2 juin 1983 concernant les mesures relatives à la formation professionnelle aux nouvelles technologies de l'information. JO C 166 du 25/6/1983.

Résolution du Conseil et des ministres de l'instruction publique, réunis en Conseil, du 12 juillet 1982 concernant des mesures destinées à améliorer la préparation des jeunes au travail et à leur faciliter le passage des études à la vie active. JO C 193 du 28/7/1982.

Scurati, C. *I programmi di formazione per la collaborazione europea. Centro di ricerca per la formazione permanente* [Les programmes de formation pour la collaboration européenne. Centre de recherche pour la formation permanente] –CERIFOP Università Cattolica del Sacro Cuore Professionalità, 1995, n° 26, p. i-xii (43-54).

Theunissen, Anne-Francoise. *Le Cedefop et les partenaires sociaux.* Thessalonique: Cedefop, 1997 (Cedefop Panorama).

Todorov, Tzvetan (*Цветан Тодоров*). *The Conquest of America* [La conquête de l'Amérique]. New York: HarperCollins, 1984.

Traité instituant la Communauté européenne (TCE), 25 mars 1957. Disponible sur Internet: <http://europa.eu.int/abc/obj/treaties/it/ittoc05.htm> [site consulté le 4/6/2005].

Varsori, Antonio. (dir.) *Towards a history of VET in Europe – Proceedings of the Florence Conference 2002* [Vers une histoire de l'enseignement et la formation professionnels en Europe – actes de la Conférence de Florence 2002]. Luxembourg: Office des publications officielles des communautés européennes, 2004. Cedefop Panorama series, n° 5153.

Varsori, Antonio. *Le rôle de la formation et de l'enseignement professionnels dans la politique sociale européenne et le Cedefop.* Revue européenne «Formation professionnelle», mai-août 2004, n°32.

Wollschlager, Norbert. *Construire l'Europe de la formation professionnelle, le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle, 1975-2000.* Thessalonique: Cedefop, 2000.

Cedefop (Centre européen pour le développement de la formation professionnelle)

**Les origines du Programme communautaire
de visites d'étude: 1983-1985**

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes

2007 – VI, 51 p. – 21 x 29,7 cm

(Cedefop Panorama series; 140 – ISSN 1562-6180)

ISBN 978-92-896-0482-6

N° cat.: TI-78-07-024-FR-C

Gratuit – 5175 FR –

Les origines du Programme communautaire de visites d'étude 1983-1985



Centre européen pour le
développement de la formation professionnelle

Europe 123, GR-570 01 Thessaloniki (Pylea)
Adresse postale: PO Box 22427, GR-551 02 Thessaloniki
Tél. (30) 23 10 49 01 11, Fax (30) 23 10 49 00 20
E-mail: info@cedefop.europa.eu
Page d'accueil: www.cedefop.europa.eu
Site web interactif: www.trainingvillage.gr

Gratuit – Disponible sur demande adressée au Cedefop

5175 FR



Office des publications
Publications.europa.eu

ISBN 978-92-896-0482-6



9 789289 604826